PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

RECUEIL DES PUBLICATIONS
- 2022 -

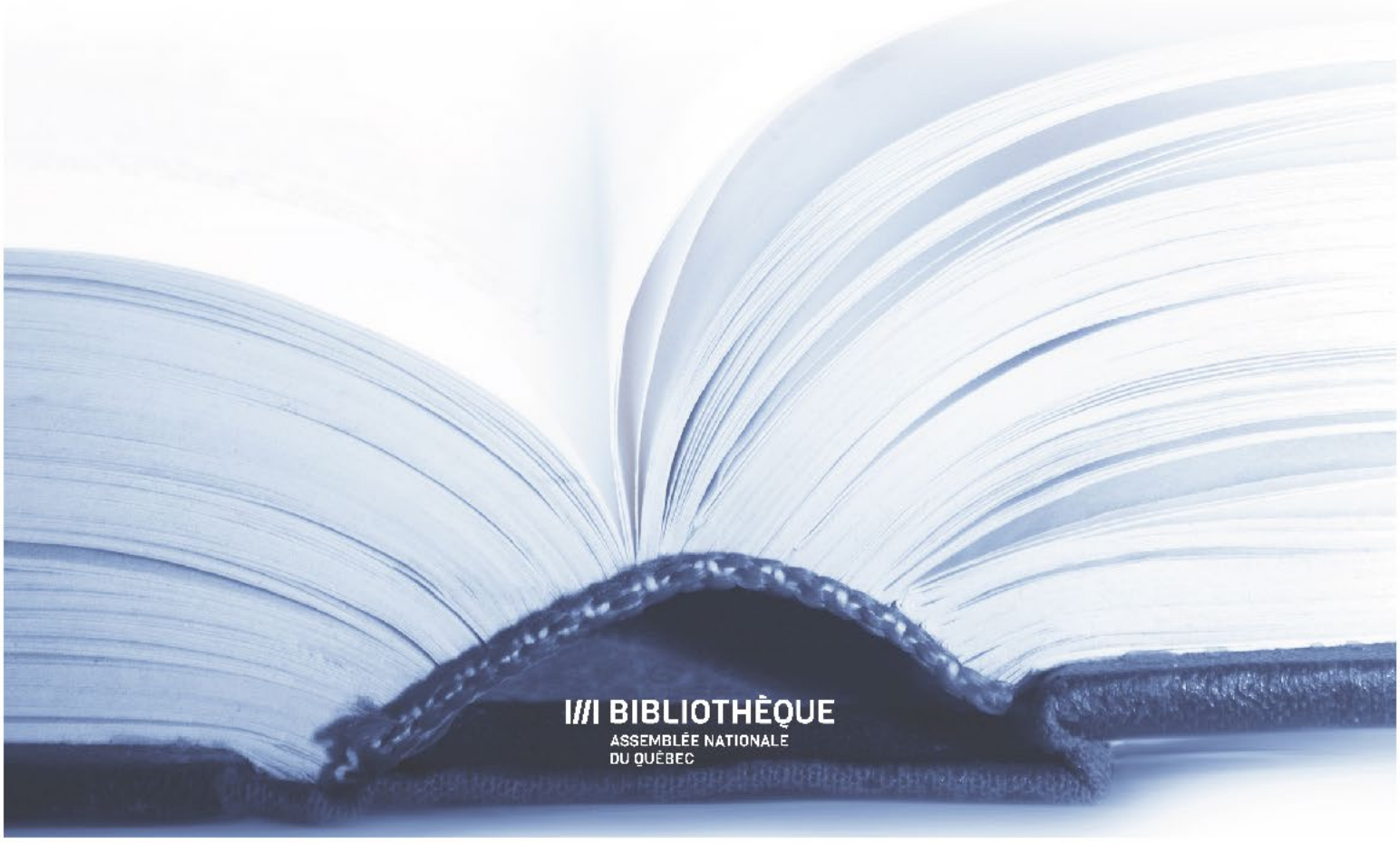

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-4408
Courriel : bibliotheque@assnat.qc.ca
www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 2819-2303

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Une nouvelle exposition sur le suffrage féminin à l'Assemblée nationale!

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 14 FÉVRIER 2022

Le 9 février 1922, une délégation de près de 500 femmes se rend au parlement de Québec pour demander au premier ministre, Louis-Alexandre Taschereau, d'accorder aux Québécoises le droit de voter et d'être candidates aux élections provinciales. Ces femmes, provenant de différents milieux, jeunes et moins jeunes, francophones et anglophones, unissent leurs efforts pour que les Québécoises obtiennent le droit légitime d'être reconnues citoyennes aux élections provinciales. C'est le début d'un long combat! Pendant de nombreuses années, elles militent, reviennent au parlement année après année et présentent de multiples projets de loi pour finalement obtenir gain de cause, en 1940. Cent ans plus tard, l'Assemblée nationale reconnaît la lutte de ces femmes courageuses en présentant l'exposition 9 février 1922, elles marchent vers le parlement!

Marise Falardeau

Service des archives et de la gestion documentaire

9 février 1922
Elles marchent vers le parlement!

Mais le combat de ces suffragistes commence bien avant le 9 février 1922. Au Bas-Canada, le droit de vote n'est pas réservé aux hommes. L'Acte constitutionnel de 1791 permet aux propriétaires et aux locataires payant un loyer de voter sous certaines conditions, sans distinction de genre ou de statut. C'est donc par omission que les femmes, tout comme les Autochtones ou les catholiques, peuvent voter au Canada, droit qu'ils n'auraient pas en Grande-Bretagne. Au milieu du 19e siècle, des parlementaires du Bas-Canada tentent toutefois de corriger cette « anomalie » historique afin d'exclure les femmes de la politique. Déjà confinées dans la sphère domestique, à la suite d'une modification à la loi électorale, elles perdent ce droit en 1849.

Toutefois, le désir de certaines femmes de s'impliquer dans la vie publique ne disparaît pas pour autant. Vers la fin du 19e siècle, les premières féministes québécoises commencent à se regrouper autour d'organisations visant principalement l'amélioration de leurs conditions de travail, l'admission aux études supérieures, la valorisation des droits des femmes mariées et le suffrage féminin. Plusieurs de ces pionnières tracent la voie au mouvement suffragiste qui prend véritablement son essor au Québec au tournant des années 1920.

C'est à cette époque que le Comité provincial pour le suffrage féminin encourage un groupe de femmes à se rendre au parlement de Québec, le 9 février 1922, pour exposer au premier

ministre Louis-Alexandre Taschereau leur requête en faveur du suffrage féminin. Près de 500 Québécoises se massent au Café du Parlement, toutes unies derrière leurs représentantes : Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Grace Julia Parker Drummond, Carrie Matilda Derick, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain. Un mois plus tard, malgré de vives réactions et des débats orageux dans les journaux, un premier projet de loi en faveur du suffrage féminin est déposé à l'Assemblée législative par le député Henry Miles. Malgré un refus catégorique, les suffragistes ne se découragent pas et, de 1927 à 1940, des délégations de femmes, menées par Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain, font un pèlerinage annuel pour faire valoir leurs droits au Parlement. Pendant les années 1930, elles militent activement pour rallier la faveur populaire à leur cause. Elles distribuent des dépliants, organisent des assemblées publiques et font la promotion de leurs idées à la radio et dans les journaux.

Les événements se précipitent à partir de 1938. Le Parti libéral tient son congrès à Québec. Des femmes y participent pour la première fois. Adélard Godbout, chef du parti, accepte que cette mesure soit inscrite au programme électoral. Après la victoire électorale du Parti libéral en 1939, de nombreuses lettres et pétitions sont envoyées à Godbout pour lui rappeler sa promesse. Malgré l'opposition persistante du clergé et des « antisuffragistes », le projet de loi 18 sur le suffrage féminin est présenté en Chambre et adopté le 18 avril 1940. Les femmes pourront dorénavant voter. Pour les Autochtones, hommes et femmes, il faudra attendre 1969 pour que ce droit leur soit accordé.

Près de 20 ans après l'adoption du bill 18, une première femme, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, est élue au Parlement de Québec lors de l'élection partielle du 14 décembre 1961 dans la circonscription montréalaise de Jacques-Cartier. Pour cette première élue et pour les autres qui suivront, l'incursion dans un monde masculin est un défi. Ces femmes réussissent toutefois à faire adopter plusieurs projets de loi favorables à l'avancement de la condition féminine et tracent la voie à une future génération de politiciennes.

Le combat mené par ces pionnières a changé la société québécoise. Non seulement ont-elles permis aux femmes d'exercer leurs droits civiques, elles ont aussi insufflé un nouveau discours au Parlement, mis en place des réformes sociales et fait adopter des lois plus équitables.

Mettant en valeur les riches collections d'archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, l'exposition *9 février 1922, elles marchent vers le parlement!* retrace cette histoire – celle de ces militantes résilientes et persévérantes – qui ont permis aux Québécoises de devenir citoyennes dans leur province.

L'exposition est présentée au pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du 9 février au 16 décembre 2022 en visites libres, en visites guidées ou en version virtuelle.

Pour terminer, voici quelques éléments à découvrir dans cette exposition

- Le documentaire *9 février 1922* propose un résumé de l'histoire du suffrage féminin au Québec à travers les interventions des historiennes Denyse Baillargeon, Mylène Bédard et Sophie Imbeault.

- L'œuvre d'art *9 février 1922,* offerte par l'artiste Patrick Lavallée, vise à rendre hommage à toutes les femmes, souvent méconnues, qui ont milité afin d'être reconnues comme des citoyennes à part entière dans leur province. Surnommé le « gosseux », Patrick Lavallée est un artiste en art populaire qui crée des pièces aux couleurs vives inspirées par l'histoire du Québec, ses légendes et ses traditions. Son œuvre, conçue à partir de matières recyclées, est présentée dans le pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale jusqu'au 16 décembre 2022.

Photo : Mélanie Chalifour

Photo : Mélanie Chalifour

Photo : Mélanie Chalifour

- Le discours manuscrit de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie prononcé le 9 février 1922 au parlement, document phare dans la lutte des suffragistes québécoises, est présenté dans cette exposition grâce à un prêt de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Neuf employées de l'Assemblée nationale ont prêté leur voix afin de faire revivre ces paroles centenaires.

Photo : BAnQ Vieux-Montréal

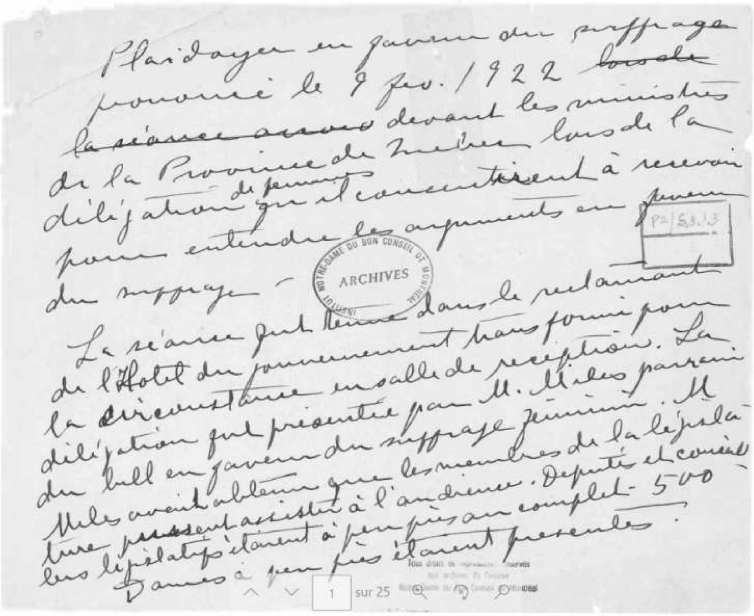

Plaidoyer en faveur du suffrage
prononcé le 9 fev. 1922 ~~lors de~~
~~la séance accord~~ devant les ministres
de la Province de Québec lors de la
délégation de femmes qui il consentirent à recevoir
pour entendre les arguments en faveur
du suffrage –

La séance fut tenue dans le réclamant
de l'Hôtel du gouvernement transformé pour
la circonstance en salle de réception. La
délégation fut présentée par M. Miles parrain
du bill en faveur du suffrage féminin. M.
Miles avait obtenu que les membres de la législa-
ture pussent assister à l'audience. Députés et conseil-
lers législatifs étaient à peu près au complet – 500
Dames à peu près étaient présentes.

INSTITUT NOTRE-DAME DU BON CONSEIL DE MONTRÉAL
ARCHIVES
P2/S3.13
1 sur 25

Photo : BAnQ Vieux-Montréal

- Tous les débats de l'Assemblée législative entourant la question du suffrage féminin, de 1867 jusqu'à l'adoption du projet de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux Québécoises en 1940, ont été compilés par la Bibliothèque de l'Assemblée

nationale afin d'apporter un éclairage sur les mentalités de l'époque. Voici un extrait d'une intervention du député Henri Bourassa sur le sujet:

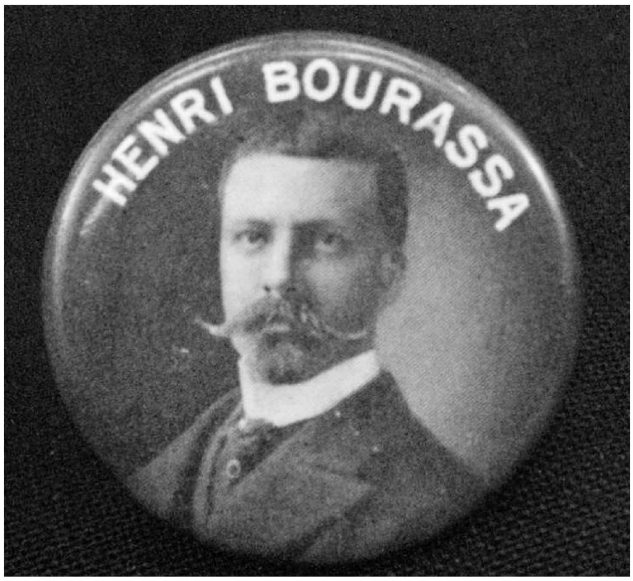

Collection Alain Gariépy. Assemblée nationale du Québec.

Je suis d'avis que la femme remplit bien mieux son devoir social en élevant ses enfants qu'en courant les comités électoraux et en donnant des taloches aux députés, comme la chose se pratique en Europe. – Henri Bourassa, député de Saint-Hyacinthe, 13 février 1912.

- Avec la collaboration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les enregistrements sonores promotionnels réalisés dans le cadre de la campagne électorale de 1976 de Lise Payette, première titulaire de la fonction de ministre déléguée à la Condition féminine, ont été revisités avec l'ajout d'images d'époque. Le tout accompagné d'une participation spéciale d'Yvon Deschamps!

- L'exposition sera accompagnée d'une émission en baladodiffusion. Complément d'information, extraits d'entrevues, lecture de documents d'archives, ce balado approfondira quelques thèmes de la quête des suffragistes québécoises en remettant en contexte l'histoire et les courants de pensée. Détails à venir sous peu!

Bonne visite!

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Le guide thématique « Les femmes en politique au Québec » : un nouvel outil de recherche sur l'engagement féminin dans l'univers politique

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 8 MARS 2022

Le 10 février 2022, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec lançait un nouveau guide thématique[1] sur les femmes en politique au Québec. Disponible en ligne, ce nouvel outil de recherche souhaite mettre en valeur le travail des femmes parlementaires québécoises et les projets de loi touchant à la condition féminine. Il regroupe des ressources d'information pertinentes afin de contribuer à la recherche sur l'engagement politique des femmes québécoises.

Carolyne Ménard
Service de l'information

L'information existante sur le sujet de la présence féminine en politique est abondante, mais disséminée. Des outils tels que la ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec, créée conjointement par le Réseau québécois en études féministes (RéQEF) et le Conseil du statut de la femme (CSF), et la page thématique Femmes & Politique du Musée virtuel d'histoire politique font notamment partie des initiatives qui fournissent de l'information de qualité sur la condition des femmes en politique au Québec. Par la création d'un nouveau guide thématique, la Bibliothèque souhaite d'une part rassembler les ressources existantes sur le sujet et d'autre part, fournir de l'information objective, fiable et à jour pour contribuer à la recherche politique et parlementaire. Étant donné la vaste amplitude du sujet, l'information contenue dans ce guide concerne uniquement les femmes engagées au palier politique provincial.

UNE CONCEPTION ÉLARGIE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE MONDE POLITIQUE

La première section du guide thématique fournit une synthèse de l'histoire des femmes en politique au Québec. Résumer plusieurs siècles d'histoire en trois courts textes fut certainement un exercice complexe. Pour réaliser ce travail, la Bibliothèque a adopté une approche englobante de l'histoire de l'engagement politique féminin, qui trouve ses origines au sein des Premières

Nations, avant l'arrivée des Européens en Amérique. L'objectif d'une telle approche consiste à mettre en lumière l'expérience des femmes des Premières Nations dans l'histoire politique québécoise et à souligner leur présence sur le territoire québécois avant l'arrivée des Européens au XVIe siècle.

LA PRESSE

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU CANADA TOUT ENTIER

BEAU ET PLUS CHAUD

LA FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

COMITÉ D'HONNEUR

La grande Association féminine canadienne-française de Montréal, qui prépare un important congrès pour les 17, 18, 19, 20 et 21 avril.-Historique de l'oeuvre.-Les associations professionnelles.-Les organisations paroissiales.

BUREAU DE DIRECTION

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

FÉDÉRATIONS PAROISSIALES

Mosaïque de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

La Presse, 2 avril 1921. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

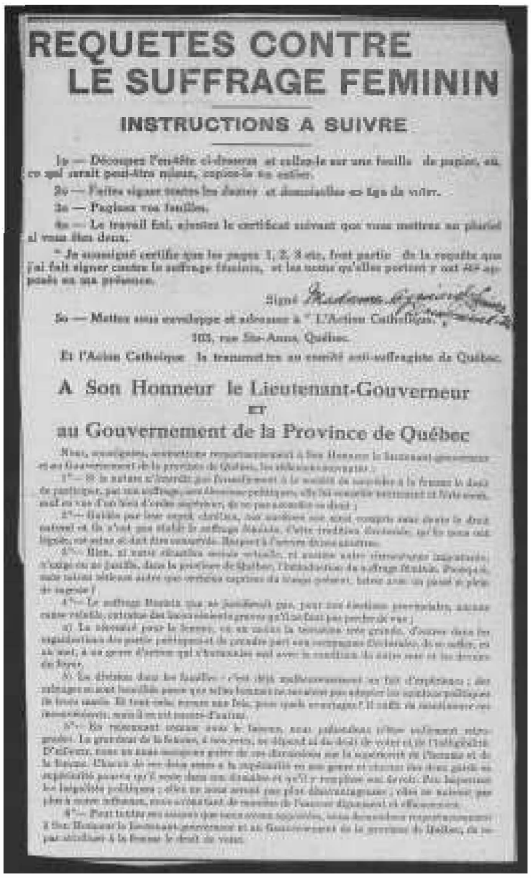

REQUETES CONTRE
LE SUFFRAGE FEMININ

INSTRUCTIONS A SUIVRE

1o — Découpez l'enquête ci-dessous et collez-le sur une feuille de papier, ou, ce qui serait peut-être mieux, copiez-le en entier.

2o — Faites signer toutes les dames et demoiselles en âge de voter.

3o — Paginez vos feuilles.

4o — Le travail fini, ajoutez le certificat suivant que vous mettrez au pluriel si vous êtes deux.

" Je soussigné certifie que les pages 1, 2, 3 etc, font partie de la requête que j'ai fait signer contre le suffrage féminin, et les noms qu'elles portent y ont été apposés en ma présence.

Signé

5o — Mettez sous enveloppe et adressez à " L'Action Catholique ",
303, rue Ste-Anne, Québec.

Et l'Action Catholique la transmettra au comité anti-suffragiste de Québec.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur
ET
au Gouvernement de la Province de Québec

Requêtes contre le suffrage féminin (1922). Fonds Assemblée nationale du Québec.

La section retrace dans un deuxième temps l'histoire des luttes pour le droit de vote et d'éligibilité, avant d'aborder la période de 1940 à aujourd'hui, caractérisée entre autres par l'arrivée des premières parlementaires. En plus de l'action des députées les mouvements féministes sont mis en valeur, toujours dans l'optique de souligner de manière globale l'implication des femmes dans l'univers politique, lequel ne se limite pas à l'enceinte du parlement.

Afin d'agrémenter visuellement ces trois périodes historiques, des carrousels d'images et de ressources iconographiques ont été intégrés à chacune des sous-sections.

RECENSER LES CANDIDATES ET LES PARLEMENTAIRES

Une contribution importante du guide à la recherche sur les femmes en politique au Québec est la recension des candidates aux élections générales et partielles depuis 1940. Compilée dans un tableau Excel, cette liste regroupe les informations suivantes

- le nom et prénom de la candidate;
- la date et la nature de l'élection (générale ou partielle);
- la législature et la session durant lesquelles l'élection s'est déroulée;
- la circonscription;
- le parti politique représenté;
- le résultat de l'élection (élue ou défaite);
- le nombre et le pourcentage de votes remportés.

Il est possible de trier l'information contenue dans cette liste afin d'en retirer une panoplie de données sur le monde politique. Par exemple, les données peuvent être triées pour révéler les partis politiques ayant présenté le plus grand nombre de candidates aux élections provinciales, les circonscriptions ayant reçu le plus de candidatures féminines, ou le pourcentage moyen de votes obtenu par les femmes candidates. En complément, une recension des députées – incluant leur nom, leur date d'élection, la circonscription et le parti politique qu'elles représentent, ainsi que le nombre de votes remportés – suit la liste des candidates. À l'instar du premier tableau, il est possible d'y trier l'information.

Afin de mettre en valeur le travail des députées, l'équipe de la Bibliothèque a également dressé une recension des fonctions parlementaires et des fonctions ministérielles occupées par les élues au palier provincial. Cette liste permet par conséquent de compiler des données sur le nombre de femmes ayant occupé diverses fonctions parlementaires telles que whip, présidente de commission ou leader parlementaire, et sur le nombre d'entre elles ayant été titulaires de différents portefeuilles ministériels. De l'information sur le Cercle des femmes parlementaires, le Comité

des femmes du Cercle des ex-parlementaires du Québec et les organisations interparlementaires dans lesquelles les députées sont impliquées est également disponible.

Enfin, le guide inclut une compilation des premières femmes ayant occupé diverses fonctions politiques et parlementaires, telles que la première députée, la première vice-première ministre du Québec, la première présidente de l'Assemblée nationale, la première cheffe d'une formation politique provinciale, etc.

Claire Kirkland-Casgrain au téléphone à son bureau, 28 avril 1971
Collection Assemblée nationale du Québec, photographe : Photo moderne enrg.

Marie-Thérèse Casgrain
Fonds Thérèse Casgrain, Bibliothèque et Archives Canada, photographe : George Nakash.

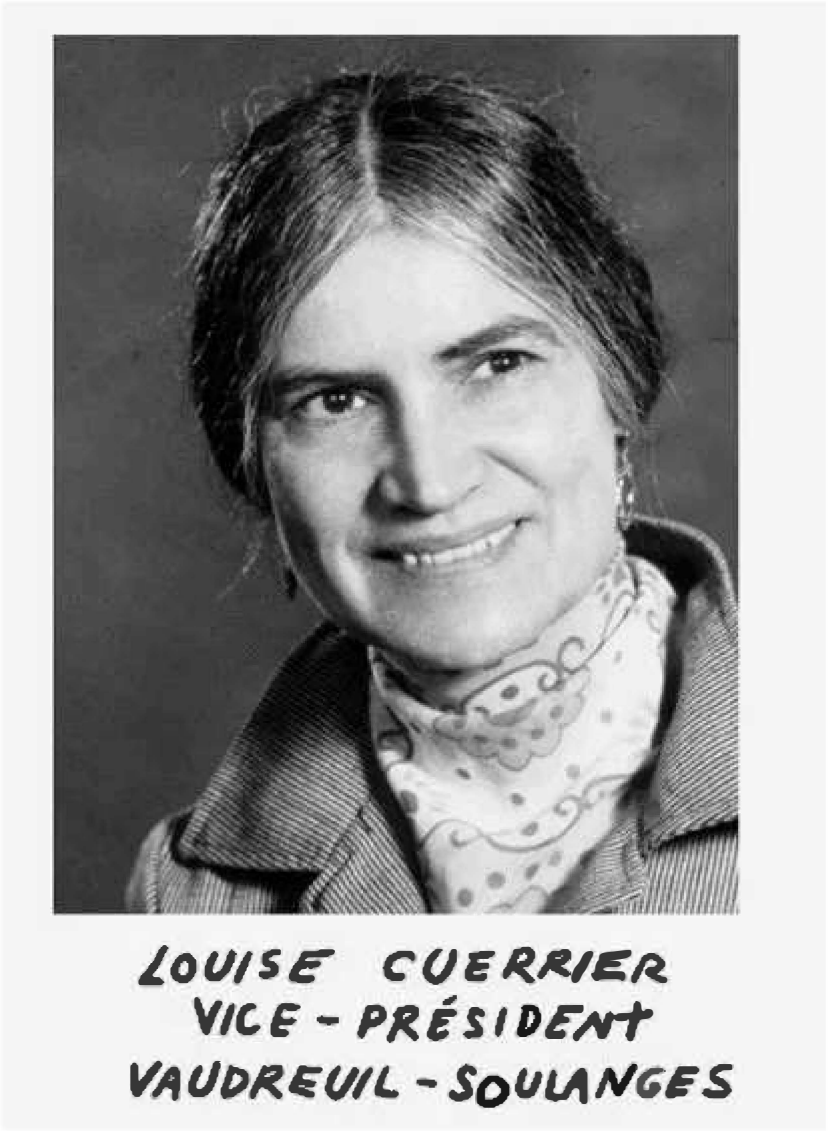

Louise Cuerrier (Vaudreuil-Soulanges) – 31e législature – Photographies officielles
Fonds Johann-Natale Krieber, BAnQ-Saguenay-Lac-Saint-Jean, photographe : Johann Natale Krieber. Cote BAnQ : P66,S3,D12-1320, ID 897580

S'ajoute à cette compilation une liste de premières occurrences qui concernent les éléments sociodémographiques, telles que l'élue la plus jeune ou la première parlementaire issue de la communauté noire. Ces dernières occurrences constituent néanmoins un portrait très partiel de la représentativité sociodémographique du Parlement, puisque l'Assemblée nationale du Québec ne dispose pas à l'heure actuelle des données nécessaires à l'élaboration d'un portrait sociodémographique exhaustif de ses membres. Cette liste est toutefois appelée à se bonifier au fil du temps.

UN PORTRAIT STATISTIQUE ÉVOLUTIF DE LA PRÉSENCE FÉMININE À TOUS LES NIVEAUX DE REPRÉSENTATION POLITIQUE

À partir de ces diverses recensions, un portrait statistique de la présence féminine aux différents niveaux de représentation politique a été brossé et présenté dans la quatrième section du guide. Des graphiques y montrent l'évolution de la présence des femmes :

- dans les candidatures aux élections provinciales (générales et partielles);
- parmi celles élues à l'Assemblée nationale;
- au sein du parti politique au pouvoir;
- dans les conseils des ministres.

Un dernier graphique croise les pourcentages présentés à ces quatre niveaux à chacune des élections générales, de 1944 à 2018. Il permet de constater les écarts ou les similitudes de la présence féminine à chaque palier de représentation.

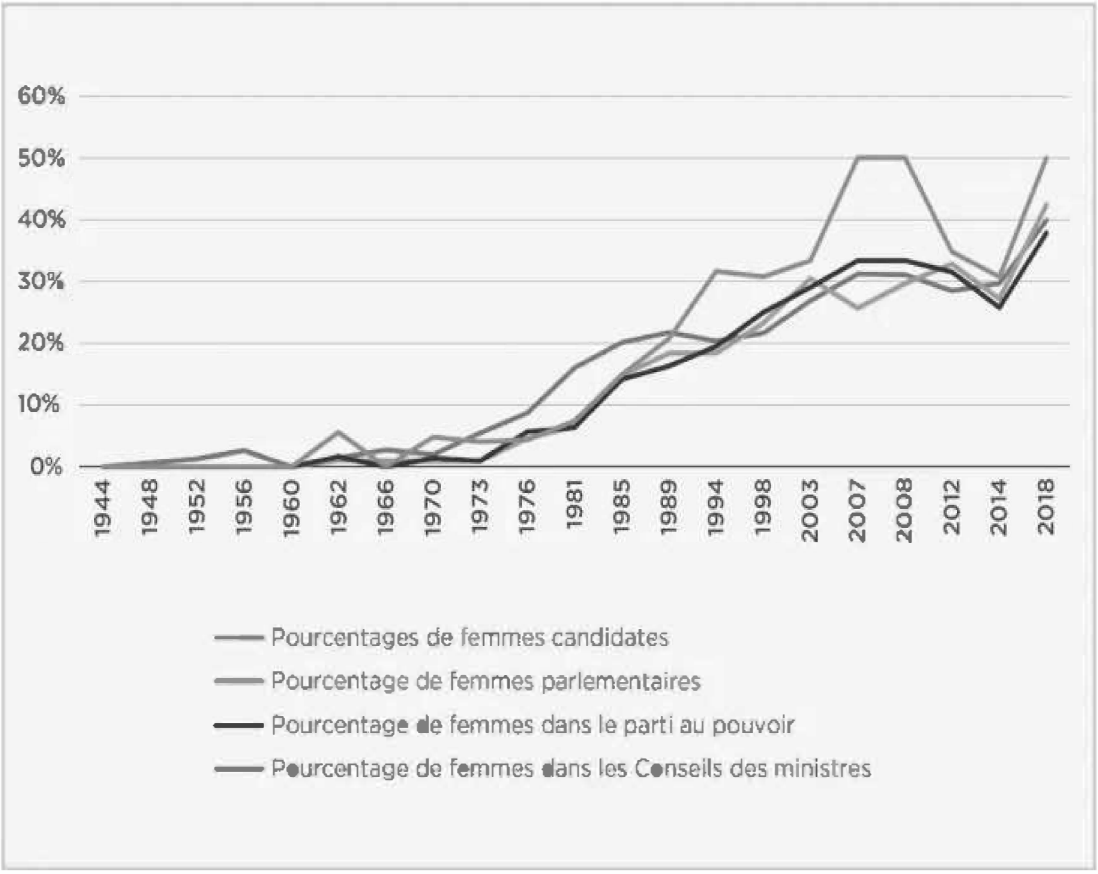

Comparaison des pourcentages des femmes candidates, élues, au pouvoir et au conseil des ministres aux élections générales, 1944-2018
Guide thématique Les femmes en politique au Québec

Les données utilisées pour l'élaboration des graphiques peuvent être exportées en format Excel ou CSV. Elles seront également mises à jour après chaque élection, partielle ou générale.

METTRE EN VALEUR LE TRAVAIL LÉGISLATIF DES ÉLUES

L'élaboration de projets de loi est au cœur du travail des parlementaires. C'est pourquoi, dans le but de mettre en valeur le travail des élues, le guide thématique comprend un tableau Excel qui énumère tous les projets de loi présentés par des députées à l'Assemblée nationale du Québec, de 1962 à aujourd'hui.

Parallèlement à cette liste, une recension des principales avancées législatives favorables aux femmes permet de prendre connaissance des lois importantes en matière de condition féminine qui furent adoptées par les femmes et les hommes qui ont siégé au parlement du XIXe siècle à aujourd'hui. Cette

recension se décline en deux volets : en ordre chronologique ou par thématique. Les lois sélectionnées touchent à de multiples aspects de la vie des femmes : l'autonomie financière, l'éducation et la carrière professionnelle, la famille et la parentalité, les régimes de retraite, ainsi que la vie civile et les droits politiques.

LES BONNES PRATIQUES POUR CORRIGER LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE

La sous-représentation des femmes dans les instances politiques et décisionnelles est documentée à l'échelle mondiale. C'est pourquoi des pistes d'action pour corriger cette réalité sont énumérées dans une section intitulée *La représentation des femmes en politique*. Celles-ci proviennent du rapport du mandat d'initiative de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique, déposé à l'Assemblée nationale du Québec en mai 2018. Elles sont classées en quatre catégories :

- les mesures relatives au système électoral et au financement politique;
- les mesures relatives à l'intérêt des femmes pour la politique;
- les mesures relatives aux partis politiques;
- les mesures relatives au travail parlementaire.

DU CONTENU MULTIMÉDIA ET DES RESSOURCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Le guide se termine avec des sections regroupant des ressources d'information à consulter pour en apprendre davantage sur les femmes en politique au Québec. Le contenu multimédia comprend des liens vers les expositions virtuelles réalisées à l'Assemblée nationale et à la Bibliothèque sur les femmes et la politique, ainsi que des liens vers des documentaires et des capsules vidéo pertinents produits par l'Assemblée nationale. Une sous-section regroupe aussi les vidéos de la série « Mémoires de députés » réalisés avec des élues.

Ressource d'une grande utilité, une base de données bibliographiques sur les femmes en politique au Québec est incorporée au guide. Cette dernière regroupe des références documentaires de tous types. S'y trouvent entre autres des documents sur :

- l'histoire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au provincial;
- la présence féminine à l'Assemblée nationale du Québec;
- les femmes candidates aux élections provinciales;
- les fonctions parlementaires et ministérielles occupées par des députées;
- la présence féminine au sein des conseils des ministres;
- le travail parlementaire des députées;
- la conciliation travail-famille en politique;
- les mesures paritaires.

Il est possible de chercher dans la base de données par auteur, par titre, par sujet ou par date. Chaque référence est indexée à l'aide d'un thésaurus sur les femmes en politique au Québec conçu par l'équipe de la Bibliothèque. Il est à noter que cette base de données ne comprend aucune référence sur les femmes en politique municipale ni en politique fédérale. Mise à jour en continu, elle s'ajoute à l'offre actuelle de la Bibliothèque en matière de bases de données bibliographiques.

Un répertoire indiquant la localisation et la description des fonds d'archives des femmes parlementaires est également mis à la disposition des chercheurs. Un glossaire définissant les principaux termes liés à la présence des femmes en politique – « zone paritaire », « quota », etc. – créé par le Conseil du statut de la femme vient compléter la section, avec une liste des sites web des principales organisations, associations et instituts en lien avec la condition féminine.

En février dernier, c’est donc un nouvel outil complet et dynamique que la Bibliothèque a mis à la disposition des citoyennes et des citoyens. Ce guide thématique n’aurait pas vu le jour sans le travail et l’expertise de tous les services de la Bibliothèque et de plusieurs directions de l’Assemblée nationale. En constant développement, cet outil sera bonifié à travers le temps afin d’en assurer la pérennité et la pertinence dans le monde de la recherche politique et parlementaire.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Guerre en Ukraine : où s'informer ?

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 9 MARS 2022

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion de l'Ukraine. Le conflit a rapidement pris de l'ampleur et les événements s'enchaînent à un rythme soutenu. Dans une crise majeure comme celle-ci, il peut être difficile de départager les faits, la désinformation et la propagande des parties impliquées.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec propose une sélection de sources médiatiques fiables pour suivre l'actualité, analyser les conséquences du conflit et contrer les fausses nouvelles.

Les sources suivantes sont présentées en ordre alphabétique. Il est à noter que la consultation de certaines d'entre elles peut nécessiter un abonnement. Certains de ces sites peuvent néanmoins être consultés via un abonnement gratuit aux ressources numériques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Cet article sera mis à jour au besoin.

Recherche et rédaction
Magali Paquin
Service de la recherche
Recherche documentaire
Catherine Picard
Service de l'information

Actualités

Des sources pour suivre le déroulement du conflit

Les médias suivants, dits traditionnels (journaux, télévision, radio), ont fait leurs preuves en matière de collecte et de validation des données. La plupart ont dépêché des journalistes sur le terrain ou relaient des informations fournies par des agences de presse reconnues.

En français :

- **France Info** (France) : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/
- **Le Monde** (France) : https://www.lemonde.fr/crise-ukrainienne/
- **Radio-Canada** (Canada) : https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1008311/guerre-ukraine-russie-invasion-poutine
- **RTBF – Radio-Télévision belge de la Communauté française** (Belgique) : https://www.rtbf.be/archive/crise-en-ukraine

- **TV5 Monde** (France) : https://information.tv5monde.com/info/ukraine-un-pays-ecartele

En anglais :

- **BBC – British Broadcasting Corporation** (Royaume-Uni) : https://www.bbc.com/news/world-60525350
- **CBC – Canadian Broadcasting Corporation** (Canada) : https://www.cbc.ca/news/world
- **The Guardian** (Royaume-Uni) : https://www.theguardian.com/world/series/ukraine-live
- **The New York Times** (États-Unis) : https://www.nytimes.com/news-event/ukraine-russia

Les agences de presse internationales sur Twitter :

- **Agence France-Presse** (France) : https://twitter.com/afpfr
- **Associated Press** (États-Unis) : https://twitter.com/AP
- **Reuters** (Royaume-Uni) : https://twitter.com/Reuters
- **United Press International** (États-Unis) : https://twitter.com/UPI

Analyses

Des sources pour comprendre l'origine et les conséquences potentielles du conflit

Par son ampleur et son intensité, la guerre en Ukraine aura des répercussions majeures à court, moyen et long terme partout dans le monde. Les médias suivants proposent différentes analyses pour éclairer les tenants et aboutissants du conflit, de ses origines jusqu'à ses possibles conséquences.

En français :

- **Courrier international** (articles de la presse internationale traduits en français, France) : https://www.courrierinternational.com/sujet/guerre-en-ukraine
- **Jeune Afrique** (revue d'analyse géopolitique, France) : https://www.jeuneafrique.com/evenements/guerre-ukraine-russie-vladimir-poutine/
- **La Conversation** (contributions universitaires francophones) : https://theconversation.com/ca-fr/topics/ukraine-21219
- **Le Monde diplomatique** (revue d'analyse géopolitique, France) : https://www.monde-diplomatique.fr/index/pays/ukraine

En anglais :

- **Foreign Policy** (revue d'analyse géopolitique, États-Unis) : https://foreignpolicy.com/projects/ukraine-russia-border-crisis/
- **The Conversation** (contributions universitaires anglophones) : https://theconversation.com/global/topics/ukraine-8201
- **The Economist** (revue d'analyse économique et politique, Royaume-Uni) : https://www.economist.com/ukraine-crisis

Contrer la désinformation

Des sources pour éviter les fausses nouvelles

Les risques de désinformation sont encore plus élevés en cas de conflit. Le contrôle ou la diffusion trop rapide des informations, la multiplication de sources non vérifiées ainsi que la propagande des parties impliquées suscitent la confusion. Les médias suivants sont spécialisés en vérification des faits. Et en cas de doute, mieux vaut s'abstenir de partager!

En français

- **Décrypteurs** (Radio-Canada, Canada) : https://ici.radio-canada.ca/decrypteurs
- **Factuel** (Agence France-Presse, France) : https://factuel.afp.com/list/all/all/39405/all/2535
- **Les Décodeurs** (Le Monde, France) : https://www.lemonde.fr/verification/
- **Vrai ou Fake** (médias audiovisuels publics, France) : https://www.francetvinfo.fr/vrai-ou-fake/

En anglais :

- **Fact Check** (Reuters, Royaume-Uni) : https://www.reuters.com/fact-check
- **Reality Check** (BBC, Royaume-Uni) : https://www.bbc.com/news/reality_check

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La mise en valeur des collections de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 28 MARS 2022

Une des missions de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est de conserver et de mettre en lumière les fonds d'archives, les livres anciens et les objets patrimoniaux qui composent ses collections. Cette mise en valeur se situe au carrefour de plusieurs domaines : la bibliothéconomie, l'archivistique, l'histoire, les arts, la muséologie et les communications. Elle repose sur une implication soutenue de l'ensemble du personnel sur la richesse des collections, sur la qualité des lieux d'exposition et des installations muséales et enfin sur des campagnes actives de communication.

Alain Gariépy
Service des archives et de la numérisation
Martin Pelletier
Service du développement des collections et du traitement documentaire

La valorisation des contenus des diverses collections vise deux objectifs. D'abord, faire découvrir aux clientèles prioritaires (parlementaires, personnel administratif de l'Assemblée nationale, membres de la Tribune de la presse, etc.) les collections et les services qui leur sont offerts. Ensuite, permettre aux citoyennes et aux citoyens de connaître et d'admirer les richesses que contiennent les nombreux fonds de leur Assemblée nationale.

En plus de sa mission de conservation et de diffusion des collections de livres anciens, de brochures et d'autres publications, la Bibliothèque est gardienne des archives de l'Assemblée nationale en conformité avec la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1). De plus, en 2006, l'Assemblée nationale lui a confié la gestion des collections d'objets patrimoniaux et la responsabilité d'acquérir des objets pour enrichir et compléter ces collections. Ces dernières sont constituées de biens mobiliers, d'œuvres d'art, d'objets politiques de toutes sortes et de pièces de mémoire ayant appartenu à d'anciens parlementaires québécois[1].

Bien que la mise en valeur des collections soit partie prenante des activités du personnel depuis plus de 50 ans, la Bibliothèque se dote d'un programme concret de mise en valeur à plusieurs facettes seulement au milieu des années 2000. En parallèle, son personnel est responsable de la conception des expositions thématiques tenues à la Bibliothèque et de la majorité de celles présentées à l'hôtel du Parlement.

La mise en valeur par des expositions thématiques

Soucieux de faire découvrir ses riches collections à la communauté de l'Assemblée nationale, aux citoyennes, aux citoyens et aux touristes, le personnel de la Bibliothèque conçoit des expositions thématiques sur des sujets politiques, historiques ou d'actualité. Ces expositions sont présentées dans différents lieux de l'institution et en mode virtuel. Un programme quinquennal, une fois approuvé par les autorités de l'Assemblée nationale, est inscrit dans la Programmation citoyenne. L'Assemblée propose annuellement une variété d'activités grand public, telles que des projections, des conférences, des tables rondes, des expositions et des performances artistiques.

À la Bibliothèque

Au début des années 2000, la direction de la Bibliothèque met sur pied un important projet de modernisation des espaces et du mobilier. Elle entreprend des travaux majeurs de rénovation afin de rendre les lieux plus accueillants et de mettre en valeur le patrimoine bâti. Suivant ces travaux, elle se dote de huit nouvelles vitrines d'exposition. Ces dernières sont installées devant la verrière centrale intitulée *Je puise mais n'épuise*, ce qui en fait depuis plus de 20 ans l'espace destiné aux expositions. Toutefois, le design de ces vitrines se révèle rapidement inefficace en raison de leurs dimensions insuffisantes pour exposer des documents de grand format. En 2013, la Bibliothèque acquiert de nouvelles vitrines plus polyvalentes qui peuvent accueillir plusieurs formats de documents et d'objets et ainsi mieux répondre au principe de mise en valeur.

Anciennes vitrines
Collection Assemblée nationale

Nouvelles vitrines
Photo : Clément Allard

Depuis le début des années 2000, la Bibliothèque a présenté plus de 20 expositions thématiques qui ont dévoilé au public de nombreux trésors de ses diverses collections. Ainsi, les expositions suivantes ont pris l'affiche à la Bibliothèque : *Les directeurs de la Bibliothèque* (2002); *L'ANEL*[2] (2004); *Le livre politique de 1983-2003* (2004); *Les parlementaires à travers le miroir de la caricature* (2005); *Entre savoir et pouvoir, la collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau* (2005); *Lire Bourassa* (2006); *Les revues politiques au Québec : un survol historique* (2006); *Portraits de l'histoire : les biographies politiques* (2007); *Les trésors de la Bibliothèque* (2008); *Duplessis* (2009); *Sur les traces des députés* (2009); *Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise* (2010); *Je me souviens* (2011-2012); *Récits de voyages du XVIe au XVIIIe siècle* (2013); *Souvenirs de la guerre 14-18* (2014); *Entre savoir et pouvoir : l'édifice Pamphile-Le May et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* (2015); *Les trésors de la Bibliothèque*, 2e édition (2016); *Coups de crayon! La satire politique en dessins* (2017-2019); *Les trésors de la Bibliothèque*, 3e édition (2019); *La plume et le verbe, ces parlementaires qui écrivent* (2020); *Octobre 70* (2020) et *À l'Index! Regards sur la censure littéraire au Québec* (2021).

À l'hôtel du Parlement

Des membres du personnel de la Bibliothèque contribuent étroitement à la conception et à l'installation des expositions thématiques à l'hôtel du Parlement depuis le début des années 2000 et, depuis 2019, dans le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. Plusieurs expositions ont pris l'affiche à l'hôtel du Parlement, en ordre chronologique :

Le Code civil : une histoire de famille (2004); *Le Québec, ses députés, ses régions* (2005); *Espace Champlain* (2008); *Le temps à l'Assemblée nationale* (2009); *70e anniversaire du droit de vote des femmes* (2010); *Je me souviens* (2011); *Gouverner en Nouvelle-France* (2013); *Histoire de députés* (2014-2015); *1792. La naissance d'un parlement* (2017-2018); *Un restaurant centenaire* (2017-2018); *Agir* (2019); *Ressentir* (2019); *Prendre la parole* (2019).

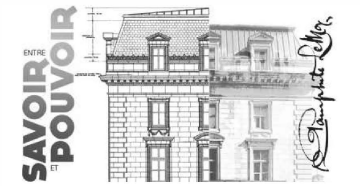

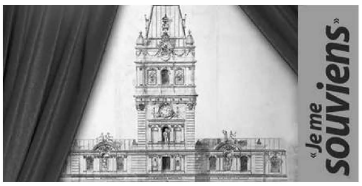

Et dans le nouveau pavillon d'accueil, inauguré en 2019, les expositions suivantes ont été présentées : *De chapelle à parlement* (2019); *Nouvel emplacement, nouveau parlement (*2019); *L'architecture du parlement d'hier à aujourd'hui* (2019-2021); *Les 150 ans de la Tribune de la presse du Parlement de Québec* (novembre 2021).

Par ailleurs, le personnel de la Bibliothèque participe actuellement à la conception d'expositions qui prendront l'affiche simultanément à la Bibliothèque et dans le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale : *9 février 1922, elles marchent vers le parlement* (février 2022); *Cyril Duquet, un inventeur au parlement* (juin 2022); *Femmes et politique : une histoire d'engagement* (septembre 2022); 75e anniversaire du drapeau du Québec (janvier 2023); Les relations interparlementaires du Québec (septembre 2024); Le Québec maritime (septembre 2025); Pierre Fortin et le

Québec maritime (2025); Histoire de l'éducation au Québec (septembre 2026).

En virtuel

Toujours dans l'objectif de joindre le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens et ainsi témoigner de ses richesses, la Bibliothèque a ajouté, en 2009, un volet virtuel à ses expositions. Un système de gestion et de diffusion Web du contenu des expositions physiques a été développé par la firme OK!nteractif. Avec cet outil, les visiteurs pouvaient parcourir à distance l'intégrale d'une exposition. Mais ce système diffuse davantage de contenu que l'exposition physique! Il offre aux internautes une expérience améliorée. Ils peuvent y lire des livres d'une couverture à l'autre, visionner des vidéos et écouter des pistes audios. De plus, le volet virtuel fait durer dans le temps les expositions une fois le volet physique démonté. Le site des expositions virtuelles de la Bibliothèque contient l'ensemble des présentations depuis 2009.

Depuis 2021, un nouveau site consacré aux expositions virtuelles est accessible. Cette nouvelle mouture procure davantage de fonctionnalités. Elle permet une plus grande latitude dans la gestion des contenus par le personnel de la Bibliothèque. Actuellement, l'équipe travaille à l'intégration des anciennes expositions tout en développant de nouveaux contenus. Avec ce volet virtuel, la Bibliothèque se positionne comme une des institutions ayant la plus grande offre d'expositions virtuelles dans le monde.

L'utilisation des médias sociaux comme outils de mise en valeur

Les médias sociaux

Outre les expositions, le personnel de la Bibliothèque utilise depuis 2012 les médias sociaux afin de joindre davantage de

citoyennes et de citoyens et ainsi poursuivre ses efforts de mise en valeur et de diffusion. Cette utilisation se fait de différentes manières. D'abord, au moyen d'éphémérides, le personnel met à l'avant-plan dans des publications des volets importants de ses collections en lien avec des événements marquants de l'histoire du Québec. Les médias sociaux sont mis à contribution afin d'attirer l'attention sur des faits particuliers, tels que le lancement d'une nouvelle exposition ou l'acquisition d'un important fonds d'archives ou d'un objet patrimonial. Afin de joindre les clientèles habituelles de la Bibliothèque ainsi qu'un public plus large, différentes plateformes de médias sociaux sont utilisées.

Twitter

Comme plusieurs personnes faisant partie des clientèles prioritaires de la Bibliothèque se trouvaient sur Twitter, c'est d'abord sur cette plateforme que le personnel a choisi de se lancer dans le monde des médias sociaux au printemps 2012. Que l'on pense aux éphémérides, aux nouvelles acquisitions de la semaine, aux articles publiés par le personnel de la Bibliothèque ou à la promotion des expositions, Twitter a rapidement aidé la Bibliothèque à se positionner dans l'univers des médias sociaux. De fait, cette plateforme lui a servi à mettre en valeur le travail au quotidien de son personnel. Avec plus de 4 925 abonnés et tout près de 20 000 gazouillis[3] en neuf ans, la Bibliothèque a pu partager et faire connaître ses collections, ses activités, ses outils et ses services non seulement au profit de ses clientèles prioritaires, mais aussi auprès de plusieurs nouveaux visiteurs et visiteuses internautes.

Facebook

Initialement développée dans l'objectif de mettre en valeur les collections d'archives, la page Facebook de la Bibliothèque a été créée en 2013. Sa mise en ligne avait comme objectif de faire connaître le patrimoine historique de l'institution, par la diffusion de documents d'archives et d'objets patrimoniaux constituant ses fonds et ses collections. Avec le temps, elle est devenue une vitrine pour l'ensemble de la Bibliothèque. Bien que l'Assemblée nationale ait déjà possédé une page Facebook institutionnelle, dans l'optique d'une segmentation des marchés, il est apparu nécessaire pour la Bibliothèque de proposer une page distincte pour les archives de l'Assemblée nationale plutôt que de diffuser ces contenus sur la page officielle de l'institution. En effet, les clientèles intéressées par les données historiques et le patrimoine ne sont pas forcément les mêmes que celles qui s'intéressent aux travaux parlementaires courants de l'Assemblée. La page distincte a élargi le public intéressé à l'institution et a attiré de nouvelles clientèles. Rapidement, la page Facebook de la Bibliothèque de l'Assemblée est devenue un véhicule de premier plan pour mettre en valeur les fonds et les collections. Cette page est suivie par 6 992 personnes, 1 196 publications ont été réalisées et la mention « J'aime » a été attribuée à 6 471 reprises.

Historypin

Historypin est un site Internet de partage d'images d'archives que l'on peut géolocaliser. Il propose d'épingler des représentations iconographiques d'un lieu sur Google Maps. Dans certains cas, l'option Street View permet de comparer l'image actuelle à une image du passé. Ce site offre donc la possibilité de poser le regard sur des photographies anciennes d'un endroit précis à une époque donnée. Les images peuvent être accompagnées de données historiques. Les institutions participantes ont la possibilité de mettre en ligne une collection d'images portant sur

un sujet d'intérêt. De même, il est possible de créer des visites guidées afin d'explorer un endroit à travers le temps, tout en se faisant raconter son histoire. Enfin, il existe une application pour téléphones et tablettes qui donne notamment, à partir d'un lieu précis, l'occasion de voir une sélection d'images d'archives qui lui sont associées et d'avoir accès aux collections et aux visites guidées. Pour la Bibliothèque, l'ouverture d'un compte Historypin offrait une occasion de diffuser et de mettre en valeur les archives de l'Assemblée nationale. L'objectif étant de rassembler, dans ses fonds et ses collections, les documents iconographiques illustrant la colline Parlementaire et d'y associer l'information historique mise en ligne dans les différents outils développés par l'Assemblée nationale. De plus, le compte Historypin représente une opportunité de mettre en valeur l'expertise du personnel de la Bibliothèque en matière de documents iconographiques et de recherche historique relatifs à la colline Parlementaire. Jusqu'à maintenant, la Bibliothèque a effectué 20 géolocalisations et créé trois collections. Le compte a reçu 3 665 visites depuis son ouverture en 2015.

Instagram

En 2018, la Bibliothèque ajoute à son arsenal médiatique un compte Instagram. L'objectif poursuivi, promouvoir les collections et les services de la Bibliothèque, demeure le même, mais l'approche diffère. Cette plateforme grand public se prête tout à la fois à une utilisation professionnelle et ludique. Ainsi, il est possible de joindre de nouveaux internautes et de favoriser le rapprochement entre les citoyennes et citoyens et la Bibliothèque. Le compte Instagram a réaffirmé la présence de l'institution dans les médias sociaux en informant les clientèles sur les ressources auxquelles elles ont accès et sur la programmation des événements. Avec une optique axée sur la photographie, le compte Instagram a permis au personnel de concrétiser de nouvelles idées afin de mettre en valeur les collections. Avec

1 013 abonnés et 334 publications, ce compte est un excellent complément de Twitter et de Facebook.

L'utilisation des médias sociaux permet au personnel de mettre en valeur non seulement les collections, mais aussi les outils historiques et éducatifs de l'Assemblée nationale tels que l'Encyclopédie du parlementarisme québécois, les expositions virtuelles et le site Par ici la démocratie. En combinant notre présence sur diverses plateformes, il est ainsi possible de joindre un public varié.

Des publications scientifiques

Les membres du personnel de la Bibliothèque possèdent une expertise et des savoirs dans plusieurs domaines scientifiques. Afin de les partager, ils mettent leur plume au service de la mise en valeur des collections, des ressources, des activités et des services. Depuis plusieurs années, de nombreux articles ont été rédigés dans diverses publications.

Le Bulletin de la Bibliothèque

Publié de 1970 à 2020, le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* est une revue d'études sur les institutions parlementaires, le parlementarisme québécois et l'histoire politique. Initialement un relevé des ouvrages acquis et catalogués par la Bibliothèque y paraissait. Rapidement, la publication a mis de l'avant les études et les travaux de l'équipe de la Bibliothèque et de collaborateurs d'institutions partenaires. Le *Bulletin* aborde notamment, dans une perspective parlementaire, des enjeux politiques, juridiques, sociaux et culturels. Tous les numéros, du volume 1 au volume 48, sont accessibles en ligne.

Les nombreux bouleversements technologiques et l'accroissement des tâches du personnel ont rendu difficile la publication du *Bulletin* dans les dernières années. Après réflexion, la direction de la Bibliothèque a pris une décision à la fois triste, mais porteuse

d'espoir de mettre fin au *Bulletin de la Bibliothèque*. De cette mort est née une nouvelle forme de publication, un blogue.

Première lecture, le blogue de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Depuis 2021, *Première lecture, le blogue de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* a pris la relève du *Bulletin*. Afin de poursuivre sa mission de diffusion de la recherche effectuée par les différents services de la Bibliothèque et de mise en valeur de ses collections, ce moyen de communication offre plus de souplesse, car il évite des étapes d'une édition papier.

Le blogue *Première lecture* se présente comme un site d'actualité et d'information. Il offre une vitrine de l'Assemblée nationale et de ses expertises : à la fois bibliothèque parlementaire, établissement de recherche historique et institutionnelle et lieu de conservation de collections et de fonds d'archives d'une valeur considérable pour la mémoire politique et culturelle du Québec. Le personnel peut y rendre compte des activités et des nouveautés de la Bibliothèque, y diffuser ses travaux de recherche et d'analyse, faire connaître ses collections et ses fonds d'archives en proposant des publications originales signées par les membres de ses différents services.

Des publications externes

Le personnel de la Bibliothèque ne se limite pas à ses outils internes pour mettre en valeur ses collections et son expertise. En effet, ses collaborations avec des revues scientifiques externes lui donne la possibilité de joindre de nouveaux publics. Qu'il s'agisse de la collaboration annuelle aux *Cahiers des Dix*, des chroniques dans le *Bulletin d'histoire politique*, des articles dans le *Temps de parole* ou dans la *Revue parlementaire canadienne*, les occasions sont multiples de profiter de tribunes spécialisées, au lectorat plus spécialisé.

Pour conclure, comme nous avons essayé de le montrer, la mise en valeur des collections comporte de multiples facettes. Le travail des équipes de la Bibliothèque au cours des dernières années a contribué à ouvrir plus d'une fenêtre sur cette importante institution. De plus, ces efforts ont mis en évidence la Bibliothèque et ses richesses auprès de publics variés, ce qui correspond à un des objectifs de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire d'être un Parlement ouvert et dynamique.

1. Le développement des collections, dans chacun de ses secteurs, est encadré d'une politique d'acquisition. Les critères de sélection sont rigoureux. Ils visent à s'assurer que les nouvelles acquisitions viennent compléter et enrichir de façon harmonieuse le corpus en place. [retour]
2. Association nationale des éditeurs de livres. [retour]
3. Toutes les données concernant les médias sociaux ont été recueillies le 5 novembre 2021. [retour]

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Bourassa construit!

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 20 AVRIL 2022

Lorsqu'on examine les publicités électorales dans les collections publiques ou privées, on retrouve en grande majorité des tracts, des dépliants, des macarons, des affiches électorales cartonnées, etc. Parmi ces artéfacts, devenus objets de mémoire, certains se démarquent par leur originalité, leur qualité esthétique, leur rareté ou encore leur format. Le don du collectionneur Steve Lussier au Service des archives et de la numérisation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec entre dans cette dernière catégorie.

Alain Gariépy
Service des archives et de la numérisation

Il s'agit d'une affiche en tôle d'acier, peinte au pochoir, représentant Robert Bourassa en noir et blanc sur fond rouge avec l'inscription : *Bourassa construit. Votons libéral*[1], slogan de la campagne libérale aux élections de 1973. La conception a été réalisée par l'entreprise montréalaise *Imprimerie Au pochoir* et autorisée par l'agent officiel du parti, M. Jean Morissette. Cette affiche de grand format (183 cm de longueur par

76 cm de hauteur) a servi de publicité pour le Parti libéral du Québec sur les autobus de la ville de Montréal pendant la campagne électorale. Il s'agit probablement d'un des rares exemplaires qui a survécu, puisqu'en général, ces tôles d'acier étaient réutilisées pour d'autres publicités et donc repeintes à chaque fois. Le slogan *Bourassa construit. Votons libéral*, qui fait suite aux 100 000 emplois promis lors de la campagne électorale de 1970, réfère aux grands projets lancés par le gouvernement libéral, notamment le projet de la Baie-James annoncé en mai 1972. L'année suivante, trois ans seulement après les dernières élections, l'engouement autour du projet mène le premier ministre à déclencher des élections anticipées. Le 29 octobre 1973, le Parti libéral de Robert Bourassa rafle 102 des 110 sièges que compte alors l'Assemblée nationale du Québec!

Cet article a déjà fait l'objet d'une publication dans la revue *Le temps de parole*, vol. 20, no 2, juin 2019, p. 32.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Poétique des discours sur le budget d'Onésime Gagnon, 1945-1957

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 31 MAI 2022

Le 25 mai 2022, l'Assemblée nationale a dévoilé le nom des lauréats de la 20e édition des Prix du livre politique. Cette année, le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale a été décerné à Jonathan Livernois, pour son essai *Entre deux feux : Parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936)*, paru aux éditions du Boréal.

L'auteur, professeur d'histoire littéraire et intellectuelle à l'Université Laval, y explore les usages de la littérature par les hommes politiques, de la Conquête à l'élection du premier gouvernement Duplessis.

Nous vous invitons à lire ou à relire un article publié dans *Première lecture* en mars 2021 où Jonathan Livernois propose, dans la même perspective littéraire, une lecture des discours sur le budget d'Onésime Gagnon, ministre des Finances dans la seconde administration Duplessis.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Comment naissent et meurent les législatures

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 7 JUILLET 2022

Qu'advient-il du mandat des membres de l'Assemblée nationale du Québec entre l'ajournement des travaux et les élections générales? Leur mandat parlementaire se poursuit-il ou est-il déjà expiré?

En fait, la fonction de député prend fin à la dissolution de l'Assemblée, soit à la prise du décret d'élections. C'est au début d'une nouvelle législature que les personnes élues à une élection générale sont investies d'un nouveau mandat collectif. Or, qu'est-ce au juste qu'une législature? À quel moment commence-t-elle et se termine-t-elle, et quelles conséquences la fin de vie d'une législature entraîne-t-elle?[1]

Encyclopédie du parlementarisme québécois

Au Québec, le terme « législature » désigne le mandat collectif des membres d'une assemblée législative entre deux élections générales. Il correspond à la période de temps qui s'écoule entre le début et la fin de ce mandat, à la date de son expiration ou à celle de la dissolution de l'Assemblée par le lieutenant-gouverneur.

Anciennement, le terme « législature » était également utilisé pour désigner le Parlement en tant qu'organe législatif du Québec[2]. Toutefois, depuis l'adoption de la Loi sur l'Assemblée nationale en 1982, ce terme n'est plus employé au Québec pour désigner le Parlement. L'article 2 de la Loi[3] édicte que le « Parlement du Québec assume tous les pouvoirs qui sont attribués à la Législature du Québec ».

LA DURÉE D'UNE LÉGISLATURE

Une législature commence à la date de réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste de l'ensemble des candidates et candidats proclamés élus aux élections générales. Cette liste est compilée et transmise par le Directeur général des élections du Québec. Ce n'est donc pas la date des élections générales qui fixe le début d'une législature.

Normalement, une législature expire le 29 août de la quatrième année civile qui suit celle où ont eu lieu les dernières élections générales[4]. En cas de chevauchement avec la période des

élections générales fédérales ou municipales, la date de l'expiration est reportée au 27 février de l'année suivante ou, s'il s'agit d'une année bissextile, au 28 février. Toutefois, ce report ne s'applique pas s'il a pour effet de porter la durée de cette législature au-delà de cinq ans. De fait, suivant l'article 4 de la Loi constitutionnelle de 1982, le mandat d'une assemblée législative est d'une durée maximale de cinq ans[5].

La loi ne prévoit pas la durée minimale d'une législature, puisque le lieutenant-gouverneur peut toujours y mettre un terme avant la date prévue par la Loi sur l'Assemblée nationale. Mais, par convention constitutionnelle, il ne dissout la législature que sur avis du gouvernement.

LES CONSÉQUENCES DE LA FIN D'UNE LÉGISLATURE

L'expiration ou la dissolution de la législature correspond à la mort civile du Parlement. Les députés cessent d'être investis de leur mandat et tous les éléments accessoires à l'Assemblée disparaissent.

Par ailleurs, les ministres restent en fonction tant que leurs successeurs ne sont pas désignés. Le président et les vice-présidents de l'Assemblée nationale conservent également leurs mandats jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Les ordres non pleinement exécutés, les actes de procédure en cours, les commissions spéciales instituées et les projets de loi qui ne sont pas encore adoptés au moment de la dissolution vont également disparaître avec la mort du Parlement. Seuls les ordres permanents, comme le Règlement et les Règles de fonctionnement de l'Assemblée, demeurent en vigueur malgré la dissolution d'une législature. En ce qui concerne les commissions permanentes, elles cessent en pratique d'exister à la suite d'une dissolution, même si leur dénomination et leur compétence demeurent.

POUR EN SAVOIR PLUS

Brun, Henri, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet. *Droit constitutionnel*, 4e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 321.

Peters, Siegfried (dir.). *La procédure parlementaire du Québec*, 4e éd., Québec, Assemblée nationale, 2021, p. 414-421.

NOTES

1. Ce texte est une adaptation de l'article « Législature » de l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*. [retour]
2. À cet égard, l'article 71 de la Loi constitutionnelle de 1867, prévoit qu'« [i]l y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres appelées le conseil législatif de Québec et l'assemblée législative de Québec ». Rappelons que le Conseil législatif a toutefois été aboli en 1968. [retour]
3. *Loi sur l'Assemblée nationale*, RLRQ, c. A-23.1. [retour]
4. *Ibid*, art. 6, mod. par L.Q. 2013, c. 13, art. 9. Auparavant, selon cet article, une législature ne pouvait aller au-delà d'un terme d'au plus cinq ans, mais n'avait pas de durée précise à l'intérieur de ce terme. [retour]
5. De 1867 à 1881, cette durée était de quatre ans en vertu de l'article 85 de la Loi constitutionnelle de 1867. L'Assemblée législative du Québec l'établira à cinq ans en 1881, en vertu de son pouvoir de modifier la Constitution de la province (Acte pour étendre la durée de l'assemblée législative de la province de Québec, SQ 1881, c. 7). [retour]

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Travailler in situ : l'apport de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à mes recherches

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 21 JUILLET 2022

Le 25 mai dernier, l'auteur Jonathan Livernois a remporté le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec pour son livre Entre deux feux : parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936) *(Éditions du Boréal, 2021) dans le cadre d'une cérémonie honorant les récipiendaires de la 20e édition des Prix du livre politique. Le Prix de la présidence récompense la qualité, la pertinence et l'originalité d'une œuvre portant sur la politique québécoise. Dans ce billet, l'écrivain et professeur à l'Université Laval commente la réception de cette distinction, dévoile un aperçu du contenu de son ouvrage primé et explique l'apport de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à ses recherches.*

Jonathan Livernois
Professeur agrégé, Département de littérature, théâtre et cinéma
Université Laval

Je dois avouer que c'est probablement la récompense que j'espérais le plus recevoir. L'obtention du Prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec (Prix du livre politique) revêt un caractère particulier : c'est comme si les légataires des traditions que j'ai étudiées avaient, par ce prix, reconnu la pertinence de mon approche et de mes idées.

L'étude des rapports entre politique et littérature, des débuts du régime britannique à la première élection de Maurice Duplessis, en 1936, a quelque chose de casse-gueule. Si on a bien étudié l'engagement politique des écrivains et écrivaines québécois.e.s (je pense entre autres aux travaux de Martin Jalbert et à la biographie de Gaston Miron par Pierre Nepveu), on n'a à peu près rien vu de la présence du fait littéraire dans le champ politique québécois. Pourquoi? Peut-être parce qu'il existe depuis longtemps, au Québec, une sorte de mépris de la politique, laquelle serait nécessairement synonyme de compromission, de corruption, de mise à mal des idées. Dès 1896, l'essayiste Edmond de Nevers disait, à propos d'un « brave citoyen » qu'on qualifiait d'homme « fidèle à son parti »:

> Cela signifie que, pendant vingt ou vingt-cinq ans, il a pris au sérieux ce sport ridicule et coupable ; qu'il a couvert de son nom respecté mille malpropretés, mille gaspillages ; qu'enfin il a souscrit des sommes fort rondes à un fonds électoral, qu'il a distrait de l'avoir de

> sa famille, dans le but d'acheter des votes d'électeurs, de l'argent qui aurait pu lui être utile à lui-même ou avec lequel il aurait pu doter une bibliothèque publique, un hôpital, une société de colonisation[1].

Essayez, après ça, de faire coexister la littérature, cette chose qu'on dit si noble (!), avec la politique, cette chose si basse. C'est un peu la tradition dont nous avons hérité.

On pourrait longtemps discuter du philistinisme de certain.e.s de nos élu.e.s et de celles et ceux qui ont siégé à la chambre d'Assemblée, à l'Assemblée législative puis à l'Assemblée nationale du Québec. De manière cynique, on confirmerait ce que plusieurs écrivain.e.s, historien.n.e.s et intellectuel.le.s québécois.e.s tendent à faire depuis le 19e siècle : placer la littérature et le parlementarisme dans des silos. Prenons le cas de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), député de Québec de 1844 à 1855, solliciteur général du Bas-Canada (1851-1853), secrétaire provincial de la province du Canada (1853-1855) et surintendant du bureau d'Éducation de 1855 à 1867. Il est de nouveau député puis premier ministre de 1867 à 1873. Les politologues et historien.ne.s étudient le parcours politique de l'homme, notant peut-être au passage son statut d'écrivain, de la même manière que les historien.ne.s de la littérature ne parlent guère de ses engagements en politique, de son intérêt soutenu pour contrer le flot d'émigration des Canadiens vers les États-Unis, de ce qu'il a représenté comme premier ministre, c'est-à-dire une sorte de compromis entre différentes factions conservatrices. Même le principal intéressé, Chauveau, contribue à dissocier les deux domaines. Dans son roman *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes,* dont la première partie paraît anonymement dans l'*Album littéraire et musical de La Revue canadienne* de 1846 à 1847 puis, en entier et en volume, en 1852-1853, le jeune député puis ministre dépeint les misères des jeunes bourgeois professionnels, qui ne sont pas capables de trouver d'emplois. La solution : la colonisation de l'arrière-pays, le développement des « trompeships » (« townships »), comme le dit un des personnages du roman. Alors

que Charles Guérin devient une sorte de héros local, Chauveau conclut son roman sur ces mots : « Malheureusement sa réputation d'homme de bon conseil s'est répandue au loin dans les autres paroisses, et l'on parle fortement de lui déférer la députation au prochain parlement… Bons lecteurs, et vous aimables lectrices, si vous vous intéressez à lui et à sa jeune famille, priez le ciel qu'il leur épargne une si grande calamité[2] !.. » La personne qui écrit ces mots est elle-même en politique active. Et ce qu'elle écrit dans certains de ses rapports politiques se retrouve, presque tel quel, dans son roman. Chauveau insiste pour dénigrer cette *autre* activité, qui n'est rien de moins que la gestion des affaires de la Province du Canada. Un peu, sans doute, parce que la politique est toujours décevante : à preuve, dans le roman *Charles Guérin,* la colonisation de l'arrière-pays est un succès, tandis qu'en « réalité », de 1860 à 1900, entre 325 000 et 327 000 Canadiens français ont émigré en Nouvelle-Angleterre[3]. On se rend compte que la littérature peut être la continuité de la politique, par d'autres moyens, fussent-ils fictifs. On gagne là où on peut.

Dès lors, et étant moi-même entre deux chaises disciplinaires, j'ai voulu faire la généalogie des interactions entre politique et littérature au Québec. Comprendre cette figure d'homme de lettres doublé d'un homme d'État, dont Chauveau n'est qu'un exemple, comme Félix-Gabriel Marchand, Faucher de Saint-Maurice, Edmond Lareau, Laurent-Olivier David et plusieurs autres. Dans le Canada français du 19e siècle, il y a des vases communicants entre les champs politique et littéraire. Un homme politique se dit volontiers écrivain ou homme de lettres même s'il n'a guère écrit depuis le collège. Les avocats, qui se font aussi poètes dans leurs temps libres, passent assez facilement à la politique. Souvent, le capital culturel peut être transféré en capital politique. Il est de bon ton de citer Virgile ou Horace en chambre, de montrer qu'on a des Lettres. Ce n'est pas tout à fait le modèle romantique français qui s'impose ici, celui que le sociologue Pierre Bourdieu décrivait pour la période entre la monarchie de Juillet et la IIe République, celle des « politiciens littérateurs et des littérateurs politiciens, Guizot, Thiers, Michelet, Thierry, Villemain, Cousin, Jouffroy ou Nisard[4] ». Certes, plusieurs

aimeront la comparaison avec Lamartine et avec le romantisme révolutionnaire, mais dès la fin du 18e siècle s'était déjà développée au Canada une conscience de soi distincte de l'ethos français, en tant qu'homme de lettres, et ce, chez beaucoup de petits bourgeois qui deviendront hommes politiques.

Le double statut d'homme de lettres et d'homme d'État a aussi des désavantages. Entre deux feux, les hommes politiques finissent par rater la cible aux deux endroits. C'était le cas pour des gens comme Chauveau, justement. Comme l'écrit l'historien du livre Gilles Gallichan : « P.-J.-O. Chauveau est davantage un homme de cabinet et un homme de lettres qu'un politicien rusé et habile à déjouer les complots. Chacun sait que ce sont George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin qui sont les vrais leaders du parti conservateur du Bas-Canada et que Chauveau doit exécuter leurs directives[5]. » Du même souffle, parce qu'il s'égare en politique, il ne peut donner sa pleine mesure comme écrivain. Le cas de Félix-Gabriel Marchand, dernier premier ministre littéraire de l'histoire du Québec, décédé en 1900, va aussi en ce sens. Son contemporain Laurent-Olivier David, lui-même député et écrivain, le disait bien :

> M. Marchand fut notaire, journaliste, homme politique, député, ministre. Il avait une famille assez nombreuse qu'il faisait vivre sur un excellent ton. C'est dire qu'il devait lui rester peu de temps pour développer ses aptitudes littéraires, pour atteindre la perfection de l'art. C'est le sort de tous ceux qui écrivent dans ce pays ; il faut qu'ils soient admirablement doués par la nature pour produire des œuvres si remarquables dans des conditions si difficiles, pour que leur talent résiste aux influences les plus délétères et parvienne à s'affirmer à travers les exigences d'une vie absorbée par mille soucis, mille préoccupations matérielles[6].

Subrepticement, et à partir du moment où le jeu politique sera complexifié par le capitalisme, les chemins de fer et l'exploitation

des ressources naturelles, les poètes seront relégués au second plan. Ce sont les hommes d'affaires qui vont imposer un nouveau paradigme. Citer Virgile ne sera plus nécessaire pour obtenir les honneurs. L'argent est un capital qui se monnaye mieux que le capital culturel. Ainsi, pendant les trente premières années du 20e siècle, on assiste à une sorte de séparation des champs politique et littéraire : les littéraires, cherchant à s'autonomiser, bouteront hors de leur champ ces écrivailleurs politicailleurs, qui ne sont pas de vrais littérateurs ; les hommes politiques, malgré la noblesse qu'impose l'écrit, seront plus occupés à participer aux conseils d'administration des grandes compagnies exploitant les ressources forestières, minières et hydrauliques de la province que de se souvenir des sentences latines apprises au collège. De la Conquête aux trente premières années du 20e siècle, c'est le chemin que j'ai tracé puis déblayé dans un secteur de l'histoire intellectuelle du Québec.

Si le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec revêt un caractère si spécial pour moi, c'est parce que cette institution au cœur de mon étude a largement contribué à son accomplissement. Bien sûr, il y a le personnel de la bibliothèque actuelle, dont l'aide a permis de trouver ces fascicules, ces rapports, ces comptes publics, ces pamphlets politiques, ces réclames politiques qui n'ont rien, au premier abord, de littéraire. Il ne s'agissait pas de découvrir là des trésors enfouis, mais tout simplement de comprendre comment des tensions narratives traversent ces documents, comment un certain récit s'en dégage, lequel est souvent en phase avec les œuvres fictionnelles du moment. Ce qu'il y a dans les fictions de Chauveau se retrouve aussi dans les rapports politiques de Chauveau, parce que les hommes de l'époque avaient beau vouloir scinder leur vie, leur identité n'était pas rompue comme du pain, mais plutôt construite comme une sorte de feuilleté. Grâce à la riche collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, j'ai pu colliger et croiser ces sources eparses.

L'autre source essentielle de mon travail est sans l'ombre d'un doute la reconstitution des débats de l'Assemblée législative. Le

travail entrepris en 1974 et achevé dans les années 2000 a permis de reconstruire, à partir de sources croisées, les débats d'une époque où on se méfiait de leur retranscription. Cette méfiance, vieille tradition britannique, explique sans doute que le *Journal des débats* ne remonte qu'à 1963. Grâce au travail de plusieurs historiens – je retiens notamment les noms de Gilles Gallichan et de Jocelyn Saint-Pierre – et de nombreux stagiaires de l'Assemblée nationale, cette masse d'information est accessible à tous. Et pourtant, j'ai l'impression qu'on n'en a pas tiré tout le potentiel. Je suis toujours surpris de constater que les chercheurs et chercheuses en lettres ainsi qu'en sciences humaines et sociales oublient trop souvent ce que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale peut apporter à leurs recherches. Serions-nous, universitaires, sous le coup de ce vieux sentiment de méfiance envers la politique, un peu comme si les parlementaires n'avaient rien à voir avec le mouvement des idées au Québec? On a tout avantage à croiser les disciplines, à croiser les corpus, à étendre nos toiles jusqu'aux discours, aux rapports et à la propagande politiques qu'on retrouve en masse à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Vous souhaitez en savoir plus sur les Prix du livre politique? À l'occasion de leur 20e anniversaire, visitez l'exposition virtuelle Le pouvoir des idées qui met en valeur l'histoire de ces prix ainsi que les ouvrages des finalistes et personnes lauréates depuis 20 ans!

---

1. Edmond de Nevers, *L'Avenir du peuple canadien-français,* Montréal, Éditions du Boréal, 2006, p. 69. [retour]
2. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin, roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Presses à vapeur de John Lovell, 1853, p. 346. [retour]
3. Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités,* Québec, Septentrion, 2000, p. 22. [retour]
4. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire,* Paris, Seuil, 1998 [1992], p. 219. [retour]
5. Gilles Gallichan, « Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau », *Les Cahiers des Dix,* no 71, 2017, p. 96-97. [retour]

6. Laurent-Olivier David, « Félix Marchand », *La Fontaine,* Montréal, Beauchemin, 1926, p. 83-84. [retour]

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Les essais des stagiaires 2021-2022 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 31 AOÛT 2022

Chaque année, les stages parlementaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant offrent un regard privilégié sur les institutions parlementaires à cinq étudiantes et étudiants du Québec. Un des volets les plus importants de ce stage est la rédaction d'un essai sur une thématique liée l'Assemblée nationale ou à la démocratie québécoise, au choix des stagiaires.

François Gagnon
Service de la recherche

De gauche à droite : Julianne Toupin, Jérémy Dufour-Dinelle, Véronique Boucher-Lafleur, Gabrielle Jolicoeur et Victoria Thân

À l'image de leurs parcours antérieurs et de leurs personnalités, les cinq stagiaires de la cohorte 2021-2022 ont abordé des sujets variés avec des approches tout aussi diversifiées. Pour les soutenir, ils ont pu compter sur le personnel de la Bibliothèque, notamment des services de la référence et de la recherche. Ces cinq essais ont été déposés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et sont disponibles sur le site Web de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Dans son essai Carrière, engagement et socialisation politiques de nos élus : une étude des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, Véronique Boucher-Lafleur a approfondi un thème de recherche sur lequel elle avait déjà travaillé pendant son parcours universitaire : les raisons qui poussent une personne à s'engager en politique. En plus d'une revue de littérature solide, son travail se base sur un corpus original, soit les entrevues réalisées dans le cadre de l'émission *Mémoires de députés*. Elle en tire des constats révélateurs, propose de nombreux exemples évocateurs et soulève d'intéressantes pistes pour des recherches futures, notamment en ajoutant la variable du genre.

Le titre qu'a choisi Jérémy Dufour-Dinelle, Le Parlement invisible : les rôles des directeurs de cabinet de l'Assemblée nationale, montre sa fascination pour des acteurs de l'ombre qui n'ont fait l'objet que de peu d'ouvrages. S'appuyant sur quinze témoignages fascinants, cet essai tente de définir la fonction, les rôles et les responsabilités de ceux qu'on surnomme « dircabs ». Malgré les différences entre les titulaires de fonctions et leurs directeurs de cabinet, la confiance reste l'élément clé de leur relation et le principal vecteur d'influence de ces proches collaborateurs.

En s'intéressant à la santé publique, Gabrielle Jolicoeur a certainement choisi un sujet qui a attiré l'attention au cours des derniers mois. Elle a cependant adopté un point de vue plus vaste

et critique qu'un strict regard sur l'actualité. Dans Prévenir avant de guérir : perceptions et réflexions des élus de l'Assemblée nationale du Québec sur la santé publique québécoise, elle compare les consensus de la littérature, notamment sur le financement de la santé publique, et les perceptions des personnes élues qui en sont responsables. Les entretiens qu'elle a menés laissent toutefois entrevoir un certain décalage entre la recherche dans ce domaine et les perceptions des parlementaires, qu'elle réussit à mettre en contexte et pour lequel elle propose plusieurs explications.

Pour répondre à sa question de recherche, Victoria Thân a sollicité une grande variété d'interlocuteurs : elle a mené des entretiens avec des parlementaires, avec un organisme représentant les psychologues et avec un patient-partenaire, une approche innovante peu fréquentée dans le programme de stages. Son essai L'épidémie silencieuse : la santé mentale des Québécois et l'enjeu de l'accès à la psychothérapie révèle une variété de points de vue pour tenter d'expliquer l'accès limité à la psychothérapie au Québec. L'autrice établit plusieurs pistes d'amélioration en présentant aussi leurs limites de façon lucide.

Finalement, en travaillant sur Les privilèges parlementaires sous l'Union (1841-1856), Julianne Toupin a constaté que ce sujet n'avait été traité que sommairement dans la littérature historique. Elle s'est alors livrée à une minutieuse analyse lexicographique des travaux parlementaires à travers les Journaux de l'Assemblée législative et les débats reconstitués. Cette recherche lui a permis d'établir un pont entre les pratiques parlementaires du Bas-Canada et celles de l'Assemblée nationale actuelle, en explorant en détail le rapport qu'entretenaient les parlementaires de l'époque avec la notion de privilège.

Les cinq stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour l'année 2022-2023 ont déjà fait leur entrée à l'Assemblée nationale. Pour les découvrir, rendez-vous sur le site de la Fondation et suivez leurs activités à travers les réseaux sociaux.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Le « comté baromètre » : un bon indicateur des tendances électorales?

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 30 SEPTEMBRE 2022

« Ainsi va l'Ohio, ainsi va la nation », dit un adage américain. En effet, les résultats du vote aux élections présidentielles dans cet État du Midwest étant depuis très longtemps similaires à ceux du vote national, le vote de l'Ohio est considéré comme annonciateur du grand vainqueur du scrutin. Retrouve-t-on l'équivalent chez nous, appliqué à une circonscription dont la tendance aiderait à prédire le parti qui formera le prochain gouvernement? Pourrait-on dire, par exemple : « Ainsi va Saint-Jean, ainsi va le Québec »? Cet article explore les origines, la signification et la validité de l'expression « comté baromètre », entendue souvent dans les médias.[1]

Encyclopédie du parlementarisme québécois

Le « comté baromètre » (en anglais : *bellwether riding*) est une expression désignant une circonscription où est élu, à plusieurs élections générales consécutives, un député du parti qui est appelé à former le gouvernement. L'analyse des intentions de vote dans un « comté baromètre » à l'approche d'élections générales indiquerait quel parti est susceptible de former le gouvernement.

LES COMTÉS BAROMÈTRES AU QUÉBEC

À l'approche d'élections générales, la réputation de « comté baromètre » d'une circonscription attire une certaine attention médiatique sur les intentions de vote locales. Les tendances de ces sondages régionaux sont fréquemment invoquées pour tenter de prédire quel parti formera le gouvernement à l'issue du scrutin.

La circonscription de Saint-Jean en Montérégie a été pendant longtemps considérée comme un indicateur fiable des tendances électorales[2]. De 1897 à 1936 et de 1944 à 2007, ses électeurs votent toujours « du bon bord », suivant l'expression consacrée. En 1994, Saint-Jean reçoit beaucoup d'attention médiatique et politique à l'issue des élections générales du 12 septembre. En effet, aucun candidat n'est déclaré élu en raison de l'égalité des voix entre Michel Charbonneau du Parti libéral du Québec (PLQ) et Roger Paquin du Parti québécois (PQ).

La Presse

MONTRÉAL, MARDI 25 OCTOBRE 1994 — 117e ANNÉE N° 5 — 96 PAGES, 4 CAHIERS — 50¢

St-Jean reste un comté baromètre

Le candidat péquiste Roger Paquin l'emporte avec une modeste majorité de 532 voix

La Presse, mardi 25 octobre 1994, p. A1

Cette situation exceptionnelle dans l'histoire politique du Québec rend nécessaire une nouvelle élection tenue le 24 octobre suivant[3]. La victoire du candidat péquiste renforce la perception que Saint-Jean est un « comté baromètre » pour deux raisons : l'égalité initiale des voix reflèterait fidèlement, selon certains observateurs, la faible majorité du PQ obtenue sur le PLQ au total des suffrages nationaux à ces élections générales. Et, en somme, la victoire de Paquin confirmerait qu'une fois de plus, les électeurs de Saint-Jean penchent en faveur du parti qui forme le gouvernement[4].

Parmi les autres circonscriptions qui auraient pu recevoir ce titre, mentionnons Terrebonne (Lanaudière), qui a élu un député ministériel pendant 23 élections consécutives, soit de 1900 à 1981[5]. Trois-Rivières (Mauricie) et Chauveau (Capitale-Nationale) ont fait de même de 1966 à 2007. Plus récemment, la circonscription de Laval-des-Rapides s'est vu décerner cette distinction dans certains médias, même si elle n'a pas élu un député du gouvernement aux élections de 2018[6].

Cette expression utilisée surtout par les journalistes n'a cependant aucun fondement scientifique ni aucune valeur prédictive. En effet, il est impossible de démontrer que les électeurs d'un « comté baromètre » auraient l'instinct de voter, le jour du scrutin, en faveur du candidat du parti qui sera porté au pouvoir. Sur une période de plusieurs décennies, les électeurs ne sont pas les mêmes, et les modifications de la carte électorale font varier

l'électorat. Toutes les circonscriptions citées précédemment ont d'ailleurs fini par briser leur séquence.

AU CANADA

Il n'y a pas de terme anglais traduisant littéralement l'expression québécoise « comté baromètre ». Ce type de circonscription est plutôt qualifié de *bellwether riding, bellwether* faisant référence au bélier castré (*wether*) qui mène le troupeau de moutons grâce à une cloche attachée à son cou. En science politique, ce terme signifie « indicateur de tendances ».

À l'échelle fédérale, la circonscription de Sarnia-Lambton (Ontario) fut considérée de 1963 à 2011 comme la *bellwether riding* par excellence[7]. Il en existe très peu dans les autres provinces canadiennes. Seule se démarque la circonscription de Kamloops (Colombie-Britannique) qui, de sa création en 1903 à sa disparition en 2009, a élu un candidat du parti appelé à former le gouvernement. Kamloops-South Thompson, issue de Kamloops à la suite d'un redécoupage de la carte électorale, a perpétué cette tendance de *bellwether riding* aux élections générales de 2009 et de 2013.

Il n'y a pas de terme anglais traduisant littéralement l'expression « comté baromètre ». On désigne plutôt une telle circonscription comme une *bellwether riding*, du nom du bélier castré à la cloche attachée au cou qui mène un troupeau de moutons, métaphore pour parler d'un « indicateur de tendances ».

La circonscription de Fredericton-Silverwood (Nouveau-Brunswick) peut également être qualifiée de *bellwether*, car elle élit depuis 1974 un député du parti au pouvoir, soit depuis onze scrutins consécutifs[8].

AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, l'Ohio est généralement désigné comme un État baromètre (*bellwether state*) dans le sens où on l'entend au Québec. Il s'agit, depuis 1964, du seul État dont les électeurs ont voté pour le vainqueur de chacun des scrutins présidentiels et, de surcroît, avec un pourcentage très proche du vote national. D'autres États ont été qualifiés de baromètres[9], mais l'Ohio a appuyé le gagnant de la présidentielle presque à chaque élection depuis la guerre de Sécession. De là le dicton voulant que : « *As goes Ohio, so goes the nation*[10] ».

Par ailleurs, les médias emploient l'expression *swing state* pour désigner les États où on ne peut prédire le vote.

Il est possible que l'expression québécoise de « comté baromètre » soit inspirée de celle de *bellwether district* utilisée aux États-Unis. Deux chercheurs de l'Université Princeton en ont distingué trois types : le *all-or-nothing district,* le *barometric district et le swingometric district*[11].

Le *all-or-nothing district*

Ce type de *bellwether* élit durant plusieurs élections législatives consécutives un candidat dont le parti est vainqueur à l'échelle nationale.

Comme au Québec, les journalistes américains ont tendance à élever certains districts au rang de *all-or-nothing bellwethers* même si, en réalité, leur séquence victorieuse s'avère assez courte.

Le *barometric district*

Malgré son nom, le *barometric district* est très différent du « comté baromètre » du Québec. Le vainqueur local y récolte un pourcentage des suffrages presque identique à celui du vainqueur à l'échelle nationale. Toutefois, comme il existe toujours une marge d'erreur, le *barometric district* peut se retrouver dans le camp perdant si le partage national des voix est très serré.

En 1994, la circonscription québécoise de Saint-Jean a donc possédé à la fois les caractéristiques du *all-or-nothing district* (longue séquence de victoires consécutives du candidat du parti accédant au pouvoir) et du *barometric district* (pourcentage local des voix très près des résultats à l'échelle québécoise).

Le *swingometric district*

Enfin, le *swingometric district* réfère aux circonscriptions où, d'une élection à l'autre, la variation du pourcentage d'appui local à un parti correspond exactement à celle enregistrée à l'échelle nationale pour cette même formation : quand, par exemple, l'appui à un parti dans une circonscription augmente de quatre points de pourcentage d'un scrutin à l'autre et qu'une progression identique est observée sur le plan national.

Cette correspondance est le seul critère qui vaut à une circonscription le qualificatif de *swingometric*, et ce, peu importe si le parti recueille un pourcentage d'appuis différent sur les plans local et national, par exemple 47 % à 51 % et 57 % à 61 % respectivement[12].

Le *swingometric district* ne doit pas être confondu avec le *swing state*.

CONCLUSION

Si, au Québec, l'expression « comté baromètre » a fait pendant longtemps référence à la circonscription de Saint-Jean, il s'agit somme toute d'un cas unique dont la séquence probante s'est terminée en 2007. Malgré tout, l'expression est couramment utilisée par les journalistes politiques sans véritable discernement. Au Canada et aux États-Unis, l'analyse de résultats électoraux a mené à la définition de concepts et de termes dont les nuances traduisent de multiples réalités différentes du seul « comté baromètre » québécois.

1. Cet article est une adaptation de l'entrée « "Comté baromètre" » de l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* et d'un texte paru dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 44, n° 1, 2015, p. 32-34.[retour]

2. Même si Saint-Jean vote pour un candidat qui siège dans l'opposition en 2007 et en 2008, les médias en parlent encore parfois comme étant un comté baromètre lors des élections suivantes. Voir notamment « Les circonscriptions qui feront pencher la balance », *La Presse*, 8 décembre 2008 et « Élections : 40 luttes à surveiller », *La Presse*, 4 septembre 2012. [retour]

3. *Loi électorale*, RLRQ, c. 3.3, a. 394.[retour]

4. Pierre Drouilly, « Existe-t-il un comté baromètre? », *La Presse*, 7 novembre 1998, p. B3. Ce professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal ajoute qu'il n'existe pas non plus de circonscriptions « anti-baromètres » qui voteraient systématiquement sur une longue période pour un candidat du parti formant l'opposition.[retour]

5. *Loc. cit.*[retour]

6. Voir notamment Gabriel Côté, « Québec 2022 : chaudes luttes à prévoir dans certaines circonscriptions », *Le Journal de Montréal*, 20 août 2022. [retour]

7. Cette circonscription s'est appelée auparavant Lambton West. Voir « Sarnia–Lambton: Riding Info », CBC News, April 25, 2011.[retour]

8. Cette circonscription créée en 1973 porte le nom de Fredericton jusqu'en 2006.[retour]

9. Entre autres, au XXe siècle, le Missouri s'est aussi vu attribuer ce titre d'État baromètre en raison de la correspondance entre le vote de ses électeurs et les résultats nationaux pour 25 élections présidentielles sur 26, soit de 1904 à 2004. Le Missouri n'est plus un baromètre depuis cette élection. David Brian Robertson, « Bellwether Politics in Missouri », *The Forum*, vol. 2, n° 3, 2004, article 2.[retour]

10. Cet aphorisme existe depuis au moins la fin du XIXe siècle. *The Christian Union*, vol. 44, n° 4, 25 juillet 1891, p. 168.[retour]

11. Edward R. Tufte et Richard A. Sun, « Are there bellwether electoral districts? », *Public Opinion Quarterly*, vol. 39, n° 1, printemps 1975, p. 2-4. [retour]

12. *Ibid.*, p. 3-4, 14-17. Précisons que les critères qui déterminent si une circonscription est dite *swingometric* ne tiennent aucunement compte du parti qui remporte les élections.[retour]

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission de l'économie et du travail

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 13 OCTOBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. Au cours de la 42e législature, l'une de celles-ci, la ***Commission de l'économie et du travail (CET)****, s'est penchée sur une grande variété de dossiers dans ses champs de compétence, plus particulièrement sur des projets de loi ayant trait au travail ainsi qu'à l'industrie et au commerce.*

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission de l'économie et du travail, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commission sectorielle, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de l'équipe mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission de l'économie et du travail (CET)** a huit champs de compétence : l'industrie, le commerce, le tourisme, le travail, la main-d'œuvre, la science, la technologie et la sécurité du revenu. En matière de travail, parmi les principaux mandats que cette commission a réalisés au cours de la 42e législature se trouvent des projets de loi portant sur la santé et la sécurité du travail, sur la protection des stagiaires en milieu de travail, ainsi que sur le statut professionnel des artistes. Dans les domaines de l'industrie et du commerce, la Commission a notamment travaillé sur un texte législatif dont l'objectif était de revoir l'organisation des ministères et organismes chargés du développement économique au Québec, ainsi que sur des projets de loi touchant de façon plus directe les entreprises établies au Québec. Par ailleurs, en matière de tourisme, la Commission de l'économie et du travail s'est penchée

sur le cadre légal concernant l'hébergement touristique au Québec.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Matière à réflexion – Les ménages québécois face à l'inflation : un état des lieux

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 17 OCTOBRE 2022

Attentif aux sujets qui pourraient interpeller les parlementaires dans leur travail, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose des notes d'information sur des thèmes d'actualité et des enjeux émergents. C'est le cas de la série Matière à réflexion*, qui rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur certaines questions d'intérêt public.*

Le Québec, à l'instar du reste de la planète, est présentement confronté à une forte inflation. Elle est notamment causée par la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la pandémie de la COVID-19. Les données

les plus récentes, soit celles d'août 2022, indiquent que le taux d'inflation a atteint 7,1% sur un an au Québec. La hausse généralisée des prix a évidemment d'importantes répercussions sur les ménages québécois, en particulier ceux dont les revenus sont les plus faibles. Des ménages doivent réduire leurs dépenses alors que d'autres sont contraints de se tourner vers les banques alimentaires pour subvenir à leurs besoins.

Première lecture *propose ici une nouvelle fiche d'information* Matière à réflexion *qui brosse un portrait de la question de l'inflation au Québec et de ses répercussions. Cette fiche d'information est également accessible sur le site web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, comme d'autres notes produites par le Service de la recherche.*

Mah Aristide Dion
Service de la recherche

En quelques mots

- La Banque du Canada définit l'inflation comme l'augmentation soutenue et durable des prix des biens et services. Elle est généralement mesurée sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui indique la variation du prix d'un panier fixe de biens et de services consommés par les ménages au cours d'une période.

- Selon le document *L'inflation expliquée* de la Banque du Canada, un niveau d'inflation bas et stable favorise la croissance économique. Cela permet aussi de mieux prévoir les évolutions des revenus et des prix, d'ajuster les politiques de développement économique et de créer un marché du travail vigoureux. À l'inverse, une augmentation brusque et rapide du taux d'inflation peut être problématique. Dans de telles situations, le pouvoir d'achat réel des ménages est déprécié lorsque les revenus ne suivent pas le rythme de l'inflation.

- Dans l'objectif de favoriser le bien-être économique de la population et d'assurer une certaine prévisibilité de l'évolution

de l'économie, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral s'accordent sur une cible de maîtrise de l'inflation pour une période de cinq ans. Dans l'entente sur le Renouvellement du cadre de politique monétaire de décembre 2021, cette cible a été fixée à 2 %, soit à l'intérieur d'un intervalle allant de 1 % à 3 %. Ils reconduisent ainsi la cible convenue lors de l'entente de 1991.

- Au Québec, le taux d'inflation sur un an a dépassé le seuil de 3 % pour la première fois en avril 2021. Il a ensuite continué à augmenter au cours des mois suivants pour finalement atteindre 8 % sur un an en juin 2022. Un ralentissement de l'inflation est toutefois observable depuis ce sommet. Les données pour le mois d'août 2022 font état d'un taux de 7,1 %. La hausse des prix du panier de consommation demeure donc largement supérieure à la cible de 2 % convenue entre la Banque du Canada et le gouvernement fédéral.

- L'inflation au Québec touche actuellement l'essentiel des produits et groupes de produits constituant le panier de consommation de référence. Toutefois, les prix de certains biens et services essentiels ont particulièrement augmenté. Par exemple, l'indice des prix des fruits et légumes frais a connu une augmentation de 9,4 % sur un an tandis que celui de l'essence a augmenté de 31,5 % en août 2022, comparativement au même mois en 2021. Les prix reliés au logement ont quant à eux augmenté 5,8 % sur un an (Institut de la statistique du Québec : 2022).

- Une enquête de Statistique Canada rapporte que, pour près de trois ménages sur quatre, la hausse des prix a influé sur leur capacité à assumer leurs dépenses. Cette proportion atteignait 85 % chez les ménages ayant les revenus les plus faibles. La Banque Royale du Canada (RBC) indique elle aussi que la montée des prix détériore particulièrement la situation financière des ménages aux revenus faibles et moyens. Cette situation peut s'expliquer de deux façons. Premièrement, ces ménages doivent consacrer une part plus importante de leurs

revenus aux achats de consommation, en particulier pour les biens et services essentiels. Par exemple, en 2019, les 40 % des ménages ayant les revenus les plus faibles ont dépensé de 15,3 % à 17 % de leur budget pour l'alimentation. Ce pourcentage était de 12,6 % chez le 20 % des ménages ayant les plus hauts revenus (Harvey et Nguyen : 2020). Deuxièmement, les ménages à plus faible revenu ne disposent pas d'épargnes nécessaires pour faire face à l'inflation sur le long terme (Desjardins : 2022).

- Dans le contexte actuel, certains ménages doivent adopter des stratégies de substitution des biens et services consommés. D'autres sont contraints de réduire ou de supprimer certains postes de dépenses. De plus en plus de ménages se tournent d'ailleurs vers les organismes communautaires pour leurs besoins en alimentation. Le réseau des Banques alimentaires du Québec rapporte que les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 50 % par rapport à l'année 2019, notamment en raison de la pandémie et de l'inflation.

- L'inflation augmente aussi indirectement le montant que doivent consacrer certains ménages au remboursement de leurs dettes. En effet, les hausses récentes du taux directeur pour contrer l'augmentation des prix engendrent une augmentation significative du service de la dette pour de nombreux ménages. Le 7 septembre dernier, la Banque du Canada a haussé son taux directeur à 3,25 %. Il s'agissait de la cinquième hausse consécutive du taux directeur.
- Selon Statistique Canada et le gouverneur de la Banque du Canada, l'inflation en cours est la conséquence de la perturbation des chaînes d'approvisionnement causée par la crise sanitaire de la COVID-19. Elle résulte également de la baisse de la production des entreprises face à une forte demande en biens et services. À cela s'ajoute l'envolée des prix de l'énergie (produits pétroliers, électricité, mazout et gaz, notamment), accentuée par la guerre en Ukraine.

7,1 %

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation en août 2022 selon l'Institut de la statistique du Québec.

22,2 %

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de l'énergie en août 2022, comparativement à août 2021 selon l'Institut de la statistique du Québec.

44 765 $

Coût annuel minimum d'un panier de consommation de base pour une famille de Montréal composée de deux adultes et de deux enfants en 2019 indexé à 2022 selon le rapport *Le revenu viable 2022 en période de crises multiples* de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

98 390 $

Revenu médian après impôt pour une famille de Montréal composée de deux adultes et de deux enfants en 2019 selon l'Institut de la statistique du Québec.

Initiatives québécoises

- Dans le Plan budgétaire 2022-2023, le gouvernement du Québec a accordé une aide ponctuelle de 500 $ à 6,4 millions de personnes ayant un revenu inférieur ou égal à 100 000 $. Ces montants ont été versés en complément aux remboursements des crédits d'impôt.

- Dans le cadre de la mise à jour économique et financière de l'automne 2021, le gouvernement du Québec a également fourni une aide plus ciblée à certains ménages. Les sommes versées aux ménages admissibles représentaient un montant de 400 $ pour les couples et de 275 $ pour les personnes vivant seules. Cette mesure a touché 3,3 millions de personnes pour

un coût total de 740 millions de dollars. Par ailleurs, le gouvernement a prévu un montant totalisant 688,8 millions de dollars afin d'aider les aînés de 70 ans et plus à faibles revenus à faire face à la hausse du coût de la vie pour la période 2021-2026. À cet effet, le montant maximal de l'aide accordée aux personnes admissibles est bonifié pour ainsi atteindre 400 $ plutôt que 209 $.

- En juin 2022, un montant de 3 millions de dollars a été octroyé au réseau des Banques alimentaires du Québec afin de les aider à répondre au nombre croissant de demandes d'aide alimentaire.

Ailleurs au Canada et dans le monde

- Depuis le 1er avril 2022, le gouvernement de l'Alberta a suspendu la taxe provinciale sur les carburants. À cette initiative s'ajoute l'octroi de chèques de 150 $ à chaque ménage afin d'aider au paiement des factures d'électricité.

- En juin 2022, la Colombie-Britannique a relevé le salaire minimum de 45 cents pour le fixer à 15,65 $/heure. Cette augmentation était indexée à l'inflation à l'échelle provinciale évaluée à 2,8 % en 2021.
- En octobre 2021, les prix du gaz ont été gelés en France jusqu'au 31 décembre 2022. Ainsi, les prix en vigueur sont protégés de l'inflation.

Pour aller plus loin

- J.-L. Gaffard, « L'inflation : phénomène durable ou transitoire? Un aperçu historique pour comprendre le temps présent », *Sciences Po OFCE Working Paper*, nº 5, 2022.
- P.-A. Harvey et M. Nguyen, « L'inégalité face à l'inflation : une croissance du coût de la vie selon les revenus des familles », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*, juin 2022.

- Z. J. Rasulovich, « Fighting Against Inflation, Resuming Economic Growth and Budget Stabilization », *Academic Journal of Digital Economics and Stability*, p. 88-92, février 2022.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Les « Possibles » du rallye Vieux-Québec littéraire : entrevue avec l'écrivaine Valérie Forgues

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 19 OCTOBRE 2022

Du 25 juin au 9 septembre 2022, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a participé pour une deuxième année consécutive au rallye Vieux-Québec littéraire. Ce rallye invite le public à découvrir 25 points d'intérêt qui témoignent d'une longue tradition littéraire dans le Vieux-Québec. Cette année, dix auteurs et autrices furent invité(e)s à raconter divers artefacts qui marquent ces lieux empreints d'histoire.

Dans le cadre de cet événement littéraire, l'écrivaine Valérie Forgues s'est inspirée de l'exposition À l'Index! Regards sur la censure littéraire au Québec *pour rédiger un poème intitulé* Possibles *qui explore les thématiques de la censure, de la révolte et de la liberté. La Bibliothèque s'est entretenue avec l'autrice au sujet de son expérience et de son processus de création littéraire.*

Propos recueillis par Carolyne Ménard
Service de l'information

Quels sont les éléments de l'exposition qui vous ont le plus surprise ou le plus inspirée dans votre création?

VF : Plusieurs éléments ont frappé mon imagination, je pense à la matraque offerte en cadeau à Maurice Duplessis, au registre de la Bibliothèque où figuraient les prêts de cet ancien premier ministre et au titre du livre qu'il n'a jamais rapporté, *L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur*, aux exemplaires des différents livres qui ont subi de la censure, surtout cléricale, comme le *Refus global*, *Les fées ont soif* ou la revue *Steak haché*. Même si je savais que le clergé avait une forte influence sur ce que les gens avaient le droit de lire ou non, ça m'a profondément choquée de voir à quel point les écrivain(e)s qui étaient pris en grippe pouvaient payer durement le fait d'être critiques, d'avoir une pensée différente. Il y avait une réelle mise en danger pour ces auteurs et autrices de partager des idées qui allaient à l'encontre de celles de l'Église ou du gouvernement en place. Sinon, le vocabulaire, le lexique de l'expo m'ont inspirée. Je me suis composé un champ lexical à partir de mots qui ont une forte résonance, dans l'expo, et en les utilisant dans mon poème, j'ai tenté d'aller plus loin que leur sens premier, de les faire résonner autrement. L'écriture de *Possibles* a été très ludique comme expérience.

Vous avez rédigé une partie de ce poème sur place à la Bibliothèque, institution ouverte au grand public. Comment ce lieu a-t-il influencé votre expérience et votre écriture?

VF : Je savais que la Bibliothèque était ouverte au grand public, ça faisait longtemps que je me promettais d'y aller. Il a fallu le Rallye Vieux-Québec littéraire pour que j'y fasse mon tour, finalement. Comme je travaille en bibliothèque depuis longtemps et que ce sont des lieux que j'aime visiter, j'étais très curieuse de la découvrir. Je voulais écrire mon poème à la Bibliothèque de l'Assemblée pour m'imprégner de ses murs, de son ambiance, de son histoire, pour que quelque chose se développe entre le lieu et moi. J'ai besoin d'espaces très calmes pour écrire et la Bibliothèque m'a vraiment donné la tranquillité que je recherche. Aussi, comme je me suis inspirée de l'exposition *À l'Index!* et de son vocabulaire pour composer mon poème, le fait d'être toute proche, d'avoir accès facilement à l'expo a aussi nourri mon écriture.

Comment rattachez-vous le sujet de l'exposition – en l'occurrence la censure – à votre propre expérience d'écrivaine et d'autrice?

VF : Dans mon écriture, je ne me sens pas censurée par des forces extérieures. S'il y a censure, elle vient de moi et j'essaie de la dépasser. Je cherche à me donner toute liberté, à ne pas me mettre de barrière, peu importe les sujets sur lesquels je choisis d'écrire. En découvrant l'exposition, j'ai essayé de m'imaginer ce que ça me ferait si le contexte social ou politique dans lequel je vis m'empêchait d'exercer ma liberté, de partager mes idées ou mes mots. Ça m'a fait sentir très mal, comme si une partie de moi étouffait ou avait peur, bien sûr, et ça a été le point de départ de mon poème : la colère, la révolte, le courage, la liberté. Les mots ont un pouvoir, une portée, même si ce qu'on écrit n'entre pas nécessairement dans la case militante, c'est important d'en avoir conscience, de ne pas oublier que certains paient le gros prix pour leurs idées. On en a eu un exemple tout récemment avec l'attaque perpétrée contre Salman Rushdie.

Pouvez-vous nous parler de votre processus d'écriture et de création? Avez-vous une démarche ou une routine que vous suivez fidèlement?

VF : J'essaie d'écrire librement, régulièrement et rigoureusement, au quotidien, même si ça n'est pas toujours possible. Je ne me mets pas de contraintes, je m'installe à l'ordinateur et j'écris, en me connectant aux éléments, aux sujets qui m'habitent. Je crois au rituel, au travail, à l'habitude de se poser à sa table d'écriture et de se mettre au boulot. Parfois, lors d'une séance d'écriture, il ne se passe rien du tout. Mais c'est aussi ça écrire, faire face au vide, creuser, chercher, laisser venir, voir surgir. Je fais confiance au processus, au mouvement de l'écriture en moi. Je me laisse porter par ce qui m'habite et souvent, les textes trouvent leur forme, qu'ils soient de la poésie, de la prose, des fragments.

Votre poème se termine sur ces mots : « J'orchestre une intervention littéraire ». Que représente une intervention littéraire pour vous?

VF : C'est toute manifestation de la littérature dans le vivant, dans l'espace public, dans le social, le politique aussi. Cela peut être une chronique radio, une performance poétique dans la rue ou sur une scène, un cercle de lecture qui se réunit pour échanger. J'ai écrit ce vers un peu comme un hommage à la puissance de la littérature, à ce qu'elle peut changer, transformer, ébranler, faire tomber.

Pouvez-vous nous parler de vos futurs projets d'écriture?

VF : J'ai plusieurs projets en cours. Je travaille avec un éditeur sur un récit qui aborde le refus de la maternité et l'avortement. C'est un livre qui me tient énormément à cœur, sur lequel je travaille depuis quelques années. Ensuite, je prépare une contribution pour un collectif dont le sujet est la mort. Puis, je dirige un collectif d'autrices qui fait écho à *Une chambre à soi*, de Virginia Woolf. Tous ces projets doivent paraître en 2023. Enfin, je pars en octobre pour réaliser une résidence d'écriture de deux mois en Bavière, où j'entreprendrai un projet d'écriture sur le deuil et les traces. Sinon,

je continue mon travail d'éditrice au Lézard amoureux, mes contributions critiques pour les revues *Le Sabord* et *Nuit blanche*, l'animation du cercle de lecture Solitude rompue à la Maison de la littérature, et mon travail à cette bibliothèque. Et j'ai des rêves en flottement, d'exposition, de collaboration avec ma sœur, qui fait de la photo, de chorégraphie autour de mon livre *Radiale*.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission des relations avec les citoyens

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 21 OCTOBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. La Commission des relations avec les citoyens (CRC) a été très active au cours de la dernière législature. Première lecture *vous invite à prendre connaissance des dossiers phares qui ont fait l'objet de travaux à la Commission au cours de la période.*

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission des relations avec les citoyens, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission des relations avec les citoyens (CRC)** couvre huit champs de compétence : les relations avec les citoyens, les communautés culturelles, l'immigration, la condition féminine, la famille, les aînés, la jeunesse et la protection des consommateurs.

En ce qui concerne les aînés et les proches aidants, les dernières années ont donné lieu dans l'espace public à de nombreuses et vives discussions. La pandémie a mis en lumière les conditions de vie des aînés, mais aussi le besoin de protection de ces personnes en situation de vulnérabilité. À ce propos, la Commission des relations avec les citoyens s'est réunie dès les premiers mois de la pandémie afin d'interpeller la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants au sujet de la COVID-19. Par ailleurs, la

Commission a notamment étudié des projets de loi concernant la maltraitance envers les aînés et la reconnaissance des personnes proches aidantes.

Sur les questions relatives à la famille, parmi les mandats que cette commission a réalisés au cours de la 42e législature, se trouvent des projets de loi portant sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les enfants autochtones, ainsi que la protection des personnes. En ce qui a trait à l'immigration, les règles et procédures relatives aux personnes immigrantes ont fait l'objet d'une réforme au cours de la 42e législature, et la Commission a procédé à l'étude d'un projet de loi sur cette question sensible. Par ailleurs, les membres se sont également penchés sur la principale pièce législative en matière d'enseignement supérieur, soit le projet de loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission des institutions

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 26 OCTOBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. La Commission des institutions (CI) a été très occupée au cours de la dernière législature. Ses membres ont particulièrement été sollicités en matière de justice et sur certaines questions d'ordre constitutionnel. Première lecture *vous invite à prendre connaissance des principaux mandats qui ont fait l'objet de travaux à la Commission au cours de la période.*

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission des institutions, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux des commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission des institutions** a six champs de compétence : la présidence du Conseil exécutif, la justice, la sécurité publique, la Constitution, les affaires autochtones et, enfin, les relations internationales et intergouvernementales.

Au chapitre de la justice, dans la foulée des vifs débats des dernières années sur la protection des victimes de violence sexuelle, familiale et conjugale, la Commission a étudié un projet de loi qui, entre autres, rend imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale. Les membres ont aussi travaillé sur une pièce législative créant un tribunal réservé aux poursuites en matière de violence sexuelle ou conjugale et sur un projet de loi

visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. De plus, en ce qui concerne l'accessibilité et l'efficacité du système de justice québécois, les travaux de la Commission des institutions ont mené à l'adoption de deux projets de loi qui s'inscrivent dans la perspective de la transformation numérique de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, le régime juridique en matière de protection des renseignements personnels a fait l'objet d'une réforme substantielle au cours de la 42e législature. Les membres de la Commission ont notamment eu l'occasion de réfléchir à l'utilisation des données personnelles des citoyennes et citoyens par les partis politiques et les entreprises privées, en procédant à l'étude d'un projet de loi relatif à la protection des renseignements personnels.

La Commission s'est aussi vu confier l'étude d'un projet de loi réformant le droit de la famille en matière de filiation et modifiant le *Code civil* en matière de droits de la personnalité et d'état civil. Les réalités conjugales et familiales ayant beaucoup évolué depuis quelques décennies, ce texte législatif intervient après plusieurs années de réflexion au sein de la société civile. Bien qu'il couvre un large éventail de sujets, ce projet de loi met en avant la primauté de l'intérêt de l'enfant dans les décisions en matière de droit de la famille.

Dans les dernières décennies, la délicate question la place de la religion dans l'espace public a donné lieu à plusieurs débats et consultations, à l'Assemblée nationale et au-delà, ainsi qu'à l'étude et à l'adoption de différents projets de loi. Au cours de la 42e législature, les membres de la Commission des institutions ont consacré de nombreuses heures à la question des relations entre le religieux et l'État, en se penchant sur le texte de la *Loi sur la laïcité de l'État*. Cette loi adoptée en juin 2019 fait reposer la laïcité de l'État du Québec sur quatre principes, établit un strict devoir de réserve en matière religieuse et interdit le port d'un signe religieux à certains employés de l'État. De plus, elle modifie la *Charte des*

droits et libertés de la personne afin d'y inscrire que les droits fondamentaux doivent s'exercer dans le respect de cette laïcité.

Les membres de la Commission ont aussi réfléchi sur le fonctionnement des institutions parlementaires et démocratiques québécoises. Elle a examiné la question de la « dévolution de la couronne » quelques mois avant le décès de la reine Élisabeth II et adopté un projet de loi à ce sujet. De plus, la Commission a examiné un projet de loi sur le serment des parlementaires. Enfin, les membres ont tenu des consultations particulières et des auditions publiques sur un projet de loi énonçant les modalités d'un nouveau mode de scrutin.

Par l'entremise de pétitions qui lui ont été soumises ou à l'occasion d'interpellations, la Commission a été sollicitée sur plusieurs autres enjeux de société dans le cadre de ses travaux. Parmi eux se trouve l'usage des technologies par l'État et la protection des droits et libertés. Les mesures mises en place pour mieux répondre aux défis auxquels font face les communautés autochtones et pour favoriser la réconciliation entre l'État québécois et les Autochtones ont aussi été portées à l'attention des membres de la Commission des institutions.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission des transports et de l'environnement

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 28 OCTOBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. L'une d'elles, la Commission des transports et de l'environnement (CTE), a conduit des travaux sur des pièces législatives et des sujets d'envergure : des transformations touchant l'écosystème du transport de personnes à la lutte contre les changements climatiques, en passant par la préservation du patrimoine naturel. De plus, la Commission s'est saisie d'un mandat d'initiative à l'issue duquel elle a déposé un rapport, et dont les recommandations ont trouvé écho dans des modifications législatives proposées par le gouvernement. Certains des projets de loi qu'elle a étudiés produisent déjà des effets significatifs sur la société québécoise.

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission des transports et de l'environnement, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission des transports et de l'environnement** couvre quatre champs de compétence : les transports, l'environnement, la faune et les parcs.

Dans le secteur du transport de personnes, des phénomènes comme les orientations visant à favoriser la mobilité durable, le virage vers l'électrification ou encore le développement d'applications reposant sur les technologies numériques provoquent de profondes transformations. Ces mutations touchent notamment les acteurs de l'industrie du taxi, qui a fait l'objet d'un projet de loi examiné par la Commission. Un des

objectifs de cette pièce législative est de favoriser l'émergence de moyens technologiques et de nouveaux modes de mobilité. En ce qui concerne l'électrification des transports et les projets de transports collectifs structurants, la Commission a étudié un projet de loi relatif au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

En matière de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement, le Québec est engagé dans les efforts internationaux depuis plusieurs décennies. À cet égard, il s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de GES et s'est doté de structures pour les mettre en œuvre. Au cours de la 42e législature, les membres de la Commission se sont notamment penchés sur une pièce législative révisant la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques et redéfinissant les rôles et les responsabilités en ce domaine. Un projet de loi qui s'inscrit dans la foulée de la publication de rapports critiques de la part du Vérificateur général visant le Fonds vert, l'un des instruments principaux de l'État québécois pour s'attaquer aux changements climatiques. La nouvelle Loi donne notamment de nouvelles responsabilités au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, le Québec s'est engagé dans la voie de la protection de son territoire en adoptant la Stratégie québécoise sur les aires protégées en 2000 et, en 2002, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Toutefois, le Québec n'a toujours pas atteint ses cibles à cet égard.Un projet de loi étudié par la Commission des transports et de l'environnement regroupe des modifications à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* afin de favoriser l'atteinte de ces cibles. La Loi vise entre autres l'allégement du processus administratif et légal de création d'aires protégées et introduit de nouveaux statuts de protection.

En outre, au cours de la 42e législature, la Commission s'est saisie d'un mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre. À l'issue de ses travaux, en septembre 2019, ses membres ont formulé neuf recommandations. À l'hiver

2020, le gouvernement annonçait son intention de moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective au Québec selon une approche de responsabilité élargie des producteurs, une proposition qu'on retrouvait dans le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Matière à réflexion – La désinformation : risques pour la démocratie et pistes de solution

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 31 OCTOBRE 2022

Abandonner les faits c'est abandonner la liberté. Si rien n'est vrai, nul ne peut critiquer le pouvoir faute de base pour le faire. Si rien n'est vrai, tout est spectacle. Le portefeuille le mieux garni paie les lumières les plus aveuglantes.
Timothy Snyder[1]

Attentif aux sujets qui pourraient interpeller les parlementaires dans leur travail, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose des notes d'information sur des thèmes d'actualité et des enjeux émergents. C'est le cas de la série Matière à réflexion*, qui rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur certaines questions d'intérêt public.*

La désinformation et la propagation de « fausses nouvelles » ne sont pas des phénomènes nouveaux. Pourtant, à l'ère d'Internet, des médias sociaux et du déclin des médias traditionnels, la désinformation et les « fake news » se propagent à une vitesse inédite. Si les « géants du numérique » qui offrent ces services ne sont pas la cause même de la désinformation, leur modèle d'affaires, fondé sur la captivité de l'attention, en facilite assurément la diffusion massive. Cette réalité place les sociétés démocratiques devant des défis sans précédent.

Cette fiche Matière à réflexion *aborde les concepts de désinformation et de « fausses nouvelles », esquisse un portrait de la situation actuelle en la matière et décrit les principales conséquences de la désinformation sur la démocratie. Enfin, elle mentionne quelques pistes de solution et initiatives parlementaires et législatives explorées ici et ailleurs contre la désinformation. Cette note de recherche est également accessible sur le site Web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, comme d'autres publications du Service de la recherche.*

Catherine Lanouette
Service de la recherche

En quelques mots

- Un rapport de la Commission européenne définit la désinformation comme la diffusion d'informations « fausses, inexactes ou trompeuses, conçues, présentées et promues pour causer intentionnellement un préjudice public ou pour en tirer profit » (traduction libre). Ce terme est préférable à l'expression « fausses nouvelles » qui est ambigüe et restrictive. La désinformation diffère de la mésinformation, laquelle comprend aussi le partage d'informations fausses, mais sans intention de causer un tort, la personne relayant l'information ignorant souvent sa nature. Enfin, la malinformation, comme la désinformation, a pour but d'infliger un préjudice. Toutefois, contrairement à la désinformation, la malinformation est basée sur des informations véridiques. La révélation publique d'informations privées est un exemple de malinformation.

- L'écosystème médiatique a connu, au Québec et ailleurs dans le monde, d'importantes transformations dans les dernières années. Comme noté par Brunelle et Brin (2019) du Centre d'étude sur les médias, le déclin des revenus des médias traditionnels, « la difficulté des nouveaux médias d'ici de rentabiliser leurs activités, la concentration massive des recettes publicitaires en ligne entre les mains des géants numériques (surtout Google et Facebook) ont exacerbé la réduction de l'offre et des capacités de production journalistique ».
- Ainsi, depuis plusieurs années, nous observons un déclin marqué de la consommation des nouvelles de la presse écrite et une popularité croissante des nouvelles en ligne.
- En raison du mode de fonctionnement des géants du numérique relatif aux publicités, les sites Web ont des incitations financières à diffuser de la désinformation. Une augmentation du trafic en ligne se traduit par une hausse des recettes publicitaires. Ces conditions sont propices à la désinformation. Des événements internationaux majeurs, comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont récemment été des sujets particulièrement importants de désinformation. L'ingérence étrangère dans les processus électoraux a aussi été une manifestation majeure de la désinformation.
- Les plateformes de médias sociaux sont des vecteurs qui permettent à la désinformation d'attirer l'attention et de se propager facilement. Leurs modèles d'affaires exploitent des biais de confirmation et ne discriminent pas entre les sources d'information. Les algorithmes ont pour conséquence d'homogénéiser les fils d'actualité des usagères et des usagers selon leurs interactions.
- Comme le résume l'Assemblée citoyenne canadienne sur l'expression démocratique dans un rapport au Forum des politiques publiques, les conséquences de la désinformation sont multiples : menaces à la sécurité nationale, pertes financières et préjudices, polarisation et division sociale,

radicalisation, menaces à la réputation, à l'intégrité de l'information et à la participation démocratique ainsi qu'une baisse de la confiance du public envers les institutions.

- Des experts proposent plusieurs pistes de solution pour contrer la désinformation : une régulation des activités des géants numériques, des aides publiques aux médias, un crédit d'impôt remboursable selon les coûts de production de l'information, des programmes d'éducation aux médias et de littératie numérique et un renforcement législatif en faveur de la transparence des institutions.

En quelques chiffres

3 % des répondants canadiens à un sondage mené par Reuters consultaient les nouvelles principalement sur supports papier en 2021.	**24 %** des répondants canadiens du même sondage considéraient les réseaux sociaux comme leur principale source de nouvelles en 2021.
52 % des répondants canadiens du même sondage ont affirmé avoir vu des informations fausses ou trompeuses à propos de la COVID-19 en 2021.	**67 %** des adultes québécois font confiance aux nouvelles et actualités diffusées sur les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision) en 2021, selon NETendances.

Récents travaux parlementaires sur le sujet

- En 2020, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale a déposé un rapport sur l'avenir des médias d'information. Dix observations et vingt recommandations y sont formulées, dont la modernisation de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la*

protection des renseignements personnels afin de l'adapter à l'ère numérique et aux exigences de transparence actuelles. Ce rapport rappelle en outre que le problème de la désinformation et de la confiance envers les institutions repose aussi sur la responsabilité des parlementaires et des gouvernants. Il est également question d'initiatives d'éducation aux médias dans le programme scolaire et d'un soutien public aux médias d'information.

Ailleurs au Canada et dans le monde

- En 2018, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes du Parlement canadien a déposé le rapport *Démocratie menacée : risques et solutions à l'ère de la désinformation et du monopole des données*. Les 26 recommandations énoncées portent notamment sur la transparence des publicités politiques en ligne, le financement étranger en période électorale, la vérification d'algorithmes et la littératie numérique.
- Le Canada a déjà adopté une disposition au *Code criminel* visant à interdire la diffusion de fausses nouvelles. La partie 181 rendait coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans « quiconque, volontairement, publie une déclaration, une histoire ou une nouvelle qu'il sait fausse et qui cause, ou est de nature à causer, une atteinte ou du tort à quelque intérêt public ». La Cour suprême, dans l'arrêt Zundel, a cependant déclaré cette disposition inconstitutionnelle et violant l'article 2b) sur la liberté d'expression de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il faut actuellement se référer aux dispositions du *Code criminel* relatives à la diffamation, au harcèlement et à la propagande haineuse.
- La *Loi électorale du Canada* interdit à toute personne pendant la période électorale de publier une fausse déclaration à propos d'une candidate ou d'un candidat avec l'intention d'influencer les résultats d'une élection. Dans les dernières années, le

gouvernement fédéral a mis sur pied plusieurs initiatives afin de lutter contre l'ingérence électorale. Le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections ainsi que le mécanisme de réponse rapide à Affaires mondiales Canada regroupent plusieurs ministères et organismes fédéraux.

- Au Canada, le *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* interdit à un titulaire de distribuer un service de programmation dont il est la source s'il s'agit d'une nouvelle fausse ou trompeuse. Le gouvernement fédéral travaille actuellement sur deux projets de loi touchant les géants numériques : la modernisation de la *Loi sur la radiodiffusion* afin que les plateformes de diffusion soient soumises aux règles de contenus canadiennes (projet de loi C-11) et une loi qui, à l'instar de l'Australie, obligerait les géants numériques à négocier des ententes d'indemnisation avec les médias traditionnels (projet de loi C-18).
- En Allemagne, les plateformes de médias sociaux de plus de deux millions d'utilisateurs ont la responsabilité de retirer du contenu illégal à la suite de la plainte d'une ou d'un internaute. En cas de non-respect, une amende allant jusqu'à 50 millions d'euros peut être imposée.
- En 2021, l'Australie a adopté une loi, le *News Media Bargaining Code*, qui oblige les géants du Web à négocier avec les médias traditionnels afin de dédommager financièrement ces derniers des contenus qu'ils relaient sur leur plateforme. Si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre, un arbitrage est prévu.

Pour aller plus loin

- Reuters Institute, *Digital News Report 2021*, juin 2022.
- SCRS, *Qui dit quoi? : défis sécuritaires découlant de la désinformation aujourd'hui*, février 2018.
- The Law Library of Congress, *Initiatives to counter fake news in selected countries*, avril 2019.

- Parlement européen, *Les principaux risques des médias sociaux pour la démocratie*, décembre 2021.

---

1. Timothy Snyder, *De la tyrannie : vingt leçons du XXe siècle*, trad. de l'anglais (États-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 2017. [retour]

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission de la santé et des services sociaux

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 3 NOVEMBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. L'une d'elles, la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS), a eu un emploi du temps fort chargé, conduisant des travaux sur plusieurs enjeux cruciaux pour le système de santé et de services sociaux du Québec, dont ne voici qu'un aperçu.

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission de la santé et des services sociaux** couvre deux vastes champs de compétence, soit la santé et les services sociaux et communautaires.

Le premier mandat confié à cette commission parlementaire, au tout début de la 42e législature, concernait l'encadrement du cannabis, dans le contexte de la légalisation en 2018 du cannabis récréatif par le Parlement canadien. La nouvelle Loi resserre l'encadrement du cannabis au Québec, en l'interdisant aux moins de 21 ans, entre autres.

Toutefois, en matière de santé publique, c'est une crise sanitaire sans précédent qui a mobilisé les autorités, soit la pandémie mondiale du SRAS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19. Le

13 mars, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire sur son territoire, en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Cette conjoncture a suscité plusieurs inquiétudes et interrogations dans la population et chez les parlementaires, des questionnements ayant d'ailleurs fait l'objet, notamment, d'interpellations au ministre de la Santé et des Services sociaux et à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

C'est 1er juin 2022 qu'était sanctionnée la Loi mettant fin à l'état d'urgence sanitaire. Cette loi examinée par la Commission levait l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant que les mesures prévues dans certains arrêtés du ministre demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, au cours des dernières années, la santé mentale s'est imposée comme une préoccupation majeure, dont l'acuité a été exacerbée par la pandémie, ce qui s'est traduit dans la fréquence des interventions parlementaires sur le sujet. Les membres de la Commission se sont ainsi réunis à plusieurs reprises afin de statuer sur des propositions de mandats d'initiative ou de pétitions et à l'occasion d'interpellations, sur des sujets tels que l'accessibilité à la psychothérapie.

Du reste, le sujet s'était déjà invité dans les discussions avant la pandémie de COVID-19. En témoigne le mandat que la Commission a mené de sa propre initiative au sujet de l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Le rapport de la Commission, déposé le 4 décembre 2020, contient 17 recommandations, dont la 17e et dernière interpelle la Commission de la santé et des services sociaux elle-même, lui demandant d'assurer le suivi de ce rapport dans l'avenir.

La réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse* est une autre matière d'envergure que les membres de la Commission ont examinée au cours de la 42e législature. Cette réforme législative, sanctionnée en avril 2022, s'inscrit notamment dans la foulée du

rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent), que le gouvernement avait créée dans le contexte de la mort tragique d'une fillette de 7 ans à Granby en avril 2019.

Autre question cruciale portée à l'attention de la Commission : les soins de fin de vie, qui ont par ailleurs fait l'objet d'une commission parlementaire spéciale. Au moment de l'ajournement des travaux, le 10 juin 2022, la Commission de la santé et des services sociaux se penchait sur un projet de loi modifiant la *Loi concernant les soins de fin de vie*, lequel en était à l'étape de l'étude détaillée.

Signalons enfin l'examen par la Commission de projets de loi touchant les professions de la santé (infirmières praticiennes spécialisées, pharmaciennes ou pharmaciens, médecins omnipraticiens ou omnipraticiennes), avec l'objectif d'améliorer l'accès aux services.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission de l'aménagement et du territoire

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 7 NOVEMBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. L'une d'elles, la Commission de l'aménagement du territoire (CAT), a été fort occupée. Les membres de la Commission ont abordé des questions relatives à la gestion des risques liés aux inondations, à l'encadrement juridique du marché locatif, à l'éthique et à la déontologie en matière municipale, notamment. De plus, la Commission s'est saisie d'un mandat d'initiative à l'issue duquel elle a déposé un rapport. Certains des projets de loi qu'elle a étudiés produisent déjà des effets significatifs sur la société québécoise.

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission de l'aménagement et du territoire, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient les parlementaires dans leurs fonctions. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission de l'aménagement du territoire** couvre cinq champs de compétence : l'aménagement du territoire, les affaires municipales, l'habitation, les sports et loisirs, le développement des collectivités locales et régionales.

La Commission a réalisé plusieurs mandats d'importance dans le cadre de ses travaux. Le projet de loi n° 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, a été adopté le 24 mars 2021 après avoir fait l'objet de quatre jours de consultations particulières au mois d'octobre 2020. Ce projet de

loi modifie près de 25 lois, décrets et règlements touchant l'aménagement du territoire, l'habitation et les affaires municipales.

En habitation, la Commission de l'aménagement du territoire s'est notamment intéressée à divers projets de loi visant à encadrer le marché locatif privé et les syndicats de copropriétaires. À travers le projet de loi n° 37, la Commission a resserré la *Loi sur les coopératives* et la *Loi sur les compagnies* afin de mieux baliser l'aliénation d'un immeuble dont l'affectation est sociale ou communautaire et qui a été financé par des fonds publics.

En outre, au cours de la 42e législature, la Commission a procédé à l'étude du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, formulant quatre recommandations. La Commission s'est également saisie d'un mandat d'initiative concernant l'accès aux services financiers de proximité en région.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque..

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission des finances publiques

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 10 NOVEMBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. L'une d'elles, la ***Commission des finances publiques (CFP)****, a joué un rôle névralgique dans les travaux parlementaires au cours de la législature. En plus de réaliser les mandats reliés à la politique budgétaire gouvernementale, cette commission a aussi procédé à l'étude de nombreux projets de loi concernant entre autres la fiscalité, les infrastructures ainsi que la gouvernance des sociétés d'État et de l'administration publique en général.*

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission des finances publiques, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient les parlementaires dans leurs fonctions. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018.

Huit champs de compétence relèvent de la **Commission des finances publiques** : les finances, le budget, l'administration du gouvernement, la fonction publique, le revenu, les services, les approvisionnements et les régimes de rentes.

L'un des principaux mandats qui incombent à la Commission des finances publiques est l'étude des budgets qui sont déposés par le ministre des Finances. C'est notamment dans le cadre de cette commission qu'ont lieu une partie des débats sur les discours du budget. C'est aussi cette commission qui a mené l'étude des projets de loi codifiant les mesures contenues dans les différents budgets déposés au cours de la 42e législature. Les membres de la Commission ont aussi procédé à deux reprises à l'étude de la politique budgétaire et à l'évolution des finances publiques en vertu de l'article 292 du *Règlement de l'Assemblée nationale*.

Outre ses mandats en lien avec la politique budgétaire du gouvernement, la Commission des finances publiques a réalisé l'étude de nombreux projets de loi d'importance. L'un de ces premiers projets de loi portait sur les taxes scolaires. Il avait pour objectif d'instaurer un taux de taxation scolaire unique applicable à l'ensemble du territoire québécois. Les membres de la Commission ont aussi eu à étudier un projet de loi portant sur les approvisionnements de l'État québécois. Les objectifs du projet de loi n° 12 étaient de favoriser l'achat québécois par les organismes gouvernementaux et de renforcer l'intégrité dans les marchés publics. C'est également la Commission des finances publiques qui s'est penchée sur le projet de loi visant à accélérer 180 projets d'infrastructure dans une perspective de relance économique du Québec.

En matière de gouvernance, la Commission a, entre autres, effectué l'étude détaillée du projet de loi créant le nouveau ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Elle s'est aussi penchée sur un projet de loi modifiant les règles de gouvernance de plusieurs sociétés d'État québécoises.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 16 NOVEMBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. L'une d'elles, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), a été au cœur de plusieurs grands débats de société. Les membres de la Commission ont notamment abordé l'enjeu de la fiscalité agricole, celui des tarifs de distribution d'électricité ou encore de la recherche et de la production d'hydrocarbures. De plus, la Commission s'est saisie d'un mandat d'initiative afin d'examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement à l'issue duquel elle a déposé un rapport et formulé plus d'une trentaine de recommandations. Certains des projets de loi qu'elle a étudiés ont d'ores et déjà modifié en profondeur les politiques publiques dans les champs de compétence de la Commission.

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission de l'agriculture,**

> **des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque.**

Service de la recherche

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles** couvre cinq champs de compétence : l'agriculture, les pêcheries, l'alimentation, l'énergie et les ressources naturelles.

La Commission a réalisé plusieurs mandats d'importance dans le cadre de ses travaux. En agriculture, le projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* vise à éviter que les exploitations agricoles se trouvent désavantagées par rapport à d'autres usages du sol en raison des taxes foncières. La nouvelle loi apporte notamment des modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* afin de donner au gouvernement le pouvoir de déterminer par règlement la valeur imposable maximale d'un terrain d'une exploitation agricole qui est enregistrée et qui est comprise dans une zone agricole.

Dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles, la Commission s'est intéressée de près au débat sur l'exploration et la production de gaz naturel à travers l'étude du projet de loi n° 21, *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités*. Pour sa part, le projet de loi n° 34, *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* a modifié en profondeur les obligations imposées à Hydro-Québec ou à la Régie de l'énergie. Quant au projet de loi n° 97, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures*, il s'inscrit dans la stratégie du gouvernement du Québec visant à développer la filière de la production d'hydrogène. Parmi les objectifs, on trouve celui de remplacer progressivement l'utilisation des énergies fossiles dans le secteur des transports par d'autres sources d'énergies moins polluantes.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Matière à réflexion – L'isolement social et la solitude des aînés

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 14 NOVEMBRE 2022

Attentif aux sujets qui pourraient interpeller les parlementaires dans leur travail, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose des notes de recherche et d'information sur des thèmes d'actualité et des enjeux émergents. C'est le cas de la série Matière à réflexio*n, qui rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur certaines questions d'intérêt public.*

L'une des répercussions de la pandémie de COVID-19 a été d'aggraver l'isolement social et la solitude des personnes âgées et de rediriger cet enjeu sous les projecteurs de l'actualité et dans les préoccupations de la population. Avec le vieillissement démographique, ce défi collectif demeurera certainement d'actualité dans les prochaines années. En effet, en 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 20,3 % de la population québécoise. Selon l'Institut de la statistique du Québec, cette proportion atteindra 26 % en 2041.

Cette fiche Matière à réflexion *fait d'abord la distinction entre les concepts d'isolement social et de solitude des aînés. En plus d'aborder les causes du problème, les groupes à risque et les conséquences d'un isolement prolongé, la note présente plusieurs exemples d'interventions sociales pour répondre à ce défi. Enfin, il est question d'initiatives récentes en la matière, au Québec et ailleurs dans le monde. Comme d'autres travaux réalisés par le Service de la recherche, cette note est également accessible sur le site Web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

Catherine Lanouette
Service de la recherche

En quelques mots

- En 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 20,3 % de la population au Québec, selon la Vitrine statistique sur le vieillissement de la population de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Avec la croissance rapide de ces effectifs, les enjeux liés à l'isolement social et à la solitude sont de plus en plus préoccupants, au Québec comme à l'étranger.
- L'isolement social est communément défini comme le fait d'avoir très peu de contacts sociaux ou un faible niveau d'engagement dans la communauté. Il s'agit d'une notion qui est davantage quantifiable que celle de la solitude, qui est souvent considérée comme la contrepartie subjective à l'isolement social. Bien qu'il soit possible d'éprouver de la solitude même en étant bien entouré, l'isolement social augmente la probabilité de se sentir seul.

- L'isolement social des aînés peut être causé par divers facteurs : vivre seul, ne pas avoir d'enfants, le décès d'un conjoint, le déménagement des membres de la famille, le manque d'aisance avec les technologies de l'information et de la communication, les troubles du langage et/ou de l'ouïe, la perte de mobilité, la crainte de tomber, le manque de moyens de transport, la révocation du permis de conduire, etc. Certains groupes sont plus susceptibles d'être isolés : les femmes, les aîné(e)s proches aidant(e)s, les personnes à faible revenu, les aîné(e)s autochtones, les aîné(e)s immigrant(e)s, les aîné(e)s LGBTQ+ et les personnes vivant en région rurale ou éloignée.
- Dans son rapport *Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes aînées en contexte de pandémie*, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) note que plusieurs facteurs de risque ont été exacerbés durant la pandémie de COVID-19, dont une situation financière plus précaire, la perte d'un proche, un âgisme plus manifeste et une vulnérabilité psychologique accrue. L'INSPQ souligne que « les communautés qui jouissent d'une plus grande résilience communautaire et d'une bonne cohésion sociale résistent mieux dans l'adversité et se relèvent mieux de traumatismes majeurs ». En contexte de crise sanitaire, il serait donc préférable, selon l'INSPQ, de miser sur des approches visant ces aspects et privilégier une vision positive des personnes de ces groupes d'âge.
- Les conséquences de la solitude et de l'isolement social prolongé se traduisent de plusieurs façons sur la santé des 65 ans et plus : augmentation des risques de démence et de régression cognitive, de dépression, de suicide, d'une baisse du système immunitaire, de malnutrition, d'un état d'hypervigilance, de troubles du sommeil, etc. Selon Holt-Lunstad et coll. (2010), la solitude et l'isolement social augmenteraient les risques de mortalité et seraient aussi dangereux pour la santé que l'alcoolisme, l'obésité et le tabagisme.

- À l'échelle sociétale, la solitude et l'isolement social sont associés à une augmentation des visites à l'hôpital ainsi qu'à des placements prématurés en établissement de soins, ce qui se traduit par des coûts plus élevés pour le système de santé. L'isolement des aînés entraîne aussi des conséquences économiques : leur participation au marché du travail et aux activités de bénévolat diminue. Ces conséquences sont particulièrement importantes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. À cette fin, un crédit d'impôt pour prolongation de carrière est disponible afin d'encourager les travailleurs âgés de 60 ans et plus à demeurer ou à retourner sur le marché du travail.
- Plusieurs interventions sociales pour lutter contre l'isolement et la solitude des aînés ont fait l'objet d'études. Les programmes d'amitié, comme l'offre l'organisme Les Petits Frères, les services de transport, la zoothérapie, les cours d'informatique, les lignes d'écoute, les centres pour aînés et la prescription sociale en sont des exemples. Selon le Rapport mondial sur le vieillissement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les interventions qui regroupent plusieurs aînés ensemble ont tendance à être plus efficaces que les interventions individuelles. De plus, comme le note Freedman (2020), les coûts peuvent être un obstacle à la participation à des programmes sociaux. Ainsi, considérant que les activités sociales sont souvent délaissées par les personnes à faible revenu, promouvoir auprès des aînés les avantages gouvernementaux dont ils peuvent bénéficier et les encourager à faire leur déclaration de revenus pourrait aider à briser l'isolement.

En quelques chiffres

1200 milliards

Coût global ($ US) associé aux soins des personnes atteintes de démence, un des risques de santé associés à l'isolement,

26 %

Proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population québécoise en 2041 selon la Vitrine statistique sur

dans le monde selon les prévisions de l'OMS pour 2030..	le vieillissement de la population de l'ISQ.

Initiatives québécoises en la matière

- Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* est le deuxième plan d'action gouvernemental issu de la politique *Vieillir et vivre ensemble*. Le vieillissement actif se trouve au cœur de cette stratégie lancée en 2012. Ce concept est défini par l'OMS dans son cadre d'orientation *Vieillir en restant actif*, comme étant le « processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ». Afin de concrétiser les 85 mesures qu'il énonce, le plan d'action 2018-2023 prévoit des investissements totaux de 12,3 milliards de dollars sur cinq ans. Une des priorités d'intervention est l'amélioration du « soutien aux organismes locaux et régionaux qui favorisent la participation sociale des aînés et contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie ».
- Le plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027 « vise à sensibiliser la population, à développer des pratiques favorisant la bientraitance, à former différents acteurs à ce phénomène, à améliorer la gestion des situations de maltraitance et, finalement, à développer des connaissances liées à la maltraitance ».
    - Le plan d'action 2022-2027 identifie sept types de maltraitance. En ce qui a trait à la maltraitance psychologique, la forme la plus fréquente et la moins visible, on y indique que l'isolement social peut être une forme de négligence.
    - L'isolement et un réseau social peu développé sont considérés comme des facteurs de risque pouvant favoriser le développement de situations de maltraitance. Privilégier l'inclusion et la participation sociales est l'un

des six principes directeurs de la bientraitance. Cela « apporte du bien-être aux personnes aînées qui souhaitent briser leur isolement et contribuer à la société ».

- Enfin, le plan d'action indique qu'en plus de briser l'isolement social, les appels et visites d'amitié sont des moyens pour repérer des situations de maltraitance à domicile.

Ailleurs au Canada et dans le monde

- Au Royaume-Uni, une commission parlementaire transpartisane sur la solitude a été mise sur pied en 2016. L'année suivante, la commission publie son rapport *Combatting loneliness one conversation at a time*. La première ministre Theresa May accepte plusieurs des recommandations qui y sont énoncées, dont celles sur l'élaboration d'un plan national visant à lutter contre la solitude et la nomination d'un ministre responsable de la solitude. La stratégie, publiée en 2018, vise notamment à développer la recherche sur la solitude, dont

l'élaboration d'outils de mesure. Des fonds sont aussi alloués à des initiatives communautaires et à des organismes publics.

- Au Japon, en réponse à l'augmentation du taux de suicide et de dépression durant la pandémie de COVID-19, le premier ministre Suga a nommé un ministre responsable de la solitude et de l'isolement. En juin 2021, les ministres britannique et japonais se sont rencontrés et ont accepté de renforcer la coopération bilatérale des deux pays dans le domaine de la recherche et de la lutte contre la solitude.
- En 2006, l'OMS a lancé le Projet mondial des villes-amies des aînés. Quatre villes canadiennes, dont Sherbrooke, ont participé au projet-pilote visant à promouvoir le vieillissement actif et à déterminer des moyens pour les villes d'améliorer leur convivialité envers les personnes aînées. Au Québec, depuis 2009, « plus de 1000 municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et communautés autochtones ont bénéficié du programme de soutien à la démarche Municipalité amies des aînés (MADA), rejoignant ainsi 93,5% de la population québécoise ».

Pour aller plus loin

- Conseil national des aînés, *Rapport sur l'isolement social des aînés 2013-2014*, octobre 2014.
- *Id.*, *Qui est à risque et que peut-on faire à cet égard?*, février 2017.
- INSPQ, *Interventions évaluées visant la participation sociale des aînés*, mars 2015.
- House of Commons Library (Royaume-Uni), *Tackling loneliness*, juin 2021.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Chapitre 2 – Comprendre et prévoir le risque climatique

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 18 NOVEMBRE 2022

La 27e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP27), qui s'achevait le 20 novembre 2022 à Charm el-Cheikh, en Égypte, a réuni des chefs d'État du monde entier pour discuter des moyens de faire face à la crise climatique. Les connaissances scientifiques sur le climat terrestre, sur l'effet de l'action humaine dans son évolution et, à l'inverse, sur les conséquences des perturbations climatiques sur nos sociétés, s'affinent constamment. Devant la masse imposante d'information disponible et le flot incessant de nouvelles publications, responsables politiques, citoyennes et citoyens s'y perdent facilement. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose une série de notes synthétiques expliquant les principaux aspects de ce qui constitue l'un des principaux défis planétaires du XXIe siècle.

Après un premier chapitre explorant le climat et ses perturbations[1]*, nous tâcherons dans ce deuxième chapitre de la série, offert en deux volets, de comprendre le risque que posent les changements climatiques. Nous aborderons d'abord les répercussions potentielles des changements climatiques sur différentes sphères de l'activité humaine. Nous examinerons comment les changements climatiques constituent un risque planétaire. Dans un second temps, nous aborderons les négociations à l'échelle internationale pour tenter de mitiger le phénomène en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et situerons la place du Québec dans ce processus*[2]*.*

Le texte présenté ici expose les grandes lignes de cette note de recherche que nous vous invitons à lire dans sa version complète et intégrale sur le site de la Bibliothèque.

Xavier Mercier Méthé
Service de la recherche

Sous l'effet des émissions de GES d'origine humaine, le climat terrestre se transforme. En 2022, la température terrestre moyenne est déjà d'environ 1,15° Celsius plus élevé que la moyenne de l'ère préindustrielle. Cette tendance à la hausse se poursuivra au cours des prochaines décennies en fonction de la trajectoire d'émission de GES de l'humanité. Les connaissances scientifiques s'affinent, cette transformation du climat aura des conséquences sur les écosystèmes et les sociétés humaines. Les tendances à la hausse des températures, la transformation du cycle de l'eau ou encore la multiplication des événements climatiques extrêmes représentent des risques importants pour l'humanité.

Le danger représenté par les bouleversements du climat dépend de plusieurs facteurs. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le risque dépend de l'interaction entre l'**aléa**, qui désigne un phénomène climatique qui constitue un possible danger, l'**exposition** de personnes, d'infrastructures ou d'écosystème à cet aléa et leur

vulnérabilité. En somme, le même événement climatique n'aura pas les mêmes répercussions partout. Dans certains cas, il peut excéder la capacité des personnes et des écosystèmes à y faire face et à s'adapter.

Pratiquement toutes les dimensions de l'activité humaine sont affectées par l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. La rapidité et l'ampleur du phénomène actuel sont inédites. L'état des connaissances actuelles amène à anticiper des modifications draconiennes dans la répartition des phénomènes climatiques, leur fréquence et leur intensité. Ainsi, certains sont appelés à devenir plus réguliers, voire habituels au cours du prochain siècle.

Les changements climatiques menacent les moyens de subsistance de plusieurs populations. La multiplication des événements météorologiques extrêmes entraîne des pertes dans les cultures vivrières. Les tendances au réchauffement des températures moyennes et la modification au régime de précipitations exercent aussi un effet négatif sur le rendement des cultures dans certaines régions du monde. Le climat changeant affecte également certains écosystèmes essentiels à l'alimentation humaine, notamment pour la pêche. À cet égard, l'alimentation traditionnelle des Autochtones est compromise par la transformation des écosystèmes.

Outre les moyens de subsistance, les aléas climatiques présentent un danger immédiat pour les populations. Les phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes ou les inondations se traduisent par des pertes de vies et causent aussi de lourds dommages aux habitations et aux infrastructures. Les catastrophes naturelles obligent des populations entières à quitter temporairement ou de manière permanente leur communauté lorsqu'elle devient trop exposée. Et ce phénomène n'épargne pas l'Amérique du Nord. Les incendies de forêt et les inondations représentent des aléas du climat, dont la fréquence et la sévérité augmenteront dans le contexte des changements climatiques.

Le risque que font peser les changements climatiques sur la santé des populations est multiple et dépasse les événements climatiques extrêmes. *The Lancet* qualifie la crise climatique actuelle de pire menace à la santé qui plane sur l'humanité. La tendance à la hausse des températures et les vagues de chaleur extrême exposent plus de populations à a des risques pour la santé, particulièrement chez les groupes vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. De plus, la transformation du climat change la répartition des maladies transmises par des vecteurs, des insectes par exemple. Ainsi, au Québec, la maladie de Lyme et le virus du Nil occidental constituent des sujets de préoccupation en raison de l'expansion de l'aire de distribution des vecteurs qui les transmettent aux humains. Par ailleurs, en tant que phénomène global, les conséquences des changements climatiques se traduiront sur l'économie planétaire. Ils entraîneront des pertes de revenus pour les particuliers, les entreprises et des dépenses additionnelles des États. Les coûts découlant de dommages aux infrastructures et les sommes requises pour la mise en place de mesures d'adaptation pèseront sur les perspectives de l'économie mondiale.

Les changements climatiques entraînent donc des conséquences à la fois locales et sur l'ensemble de la planète. La hausse des

températures moyennes influe sur certains systèmes naturels qui jouent un rôle dans la régulation du climat terrestre. C'est le cas notamment des courants océaniques, des glaciers et calottes polaires ou des grandes forêts tropicales et boréales. La modification de cet équilibre est à même de se répercuter en cascade sur le climat terrestre au cours des prochains siècles. L'ampleur de ces bouleversements est liée à la trajectoire d'émission de GES de l'humanité. Le risque de perturbations dangereuses du climat terrestre augmente au fur et à mesure que la température moyenne de la Terre s'élève au-dessus de celle de l'ère préindustrielle. L'Accord de Paris, intervenu en 2015, vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien au-dessous de 2 °C et, si possible, à 1,5 °C. Des efforts internationaux inédits sont nécessaires pour arriver à cet objectif. Ils seront explorés dans le second volet de ce chapitre sur le risque climatique.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des travaux parlementaires de la Commission de la culture et de l'éducation

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 23 NOVEMBRE 2022

Le 28 août 2022 prenait fin la 42e législature du Parlement québécois. Pour relever l'empreinte laissée par les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque a préparé une analyse et un bilan des travaux des neuf commissions sectorielles de l'Assemblée. La Commission de la culture et de l'éducation (CCE) s'est vu confier au cours de la 42e législature l'étude de projets de loi de portée considérable pour la société québécoise et les différents groupes qui la composent, sur des sujets tels que la langue française au Québec et la gouvernance du système d'éducation. De plus, la Commission a réalisé un mandat de sa propre initiative sur les médias d'information au Québec, lequel s'est achevé avec la publication d'un rapport avec recommandations.

> **Voici les grandes lignes de ce bilan des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, que nous vous invitons à parcourir dans son intégralité sur le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.**

Depuis plus d'un demi-siècle, le Service de la recherche de la Bibliothèque soutient dans leurs fonctions les parlementaires et l'administration de l'Assemblée nationale. Son équipe professionnelle multidisciplinaire produit des analyses rigoureuses, synthétiques et impartiales sur tout enjeu d'intérêt public. Dans cette série de bilans des travaux en commissions sectorielles, intitulée *La 42e en bref*, les analystes de la Recherche mettent au jour les principaux mandats réalisés par ces commissions depuis la séance inaugurale de la 42e législature, le 27 novembre 2018. Ces bilans présentent aussi les principaux enjeux sociaux qui ont fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de leurs membres.

La **Commission de la culture et de l'éducation** couvre cinq champs de compétence, soit la culture, l'éducation, la formation professionnelle, la communication et l'enseignement supérieur.

En matière de culture et de communications, la Commission a étudié des projets de loi entraînant des modifications d'envergure et des refontes de lois existantes.

C'est le cas du projet de loi qui modifie la *Loi sur le patrimoine culturel*, adopté le 25 mars 2021. Entre autres, cette pièce législative prévoit l'élaboration d'une politique de consultation en matière de

patrimoine culturel et augmente certains pouvoirs municipaux de protection du patrimoine. Ce projet de loi s'inscrit dans le contexte de l'audit de performance du commissaire au développement durable de juin 2020; il signalait que le ministère de la Culture et des Communications n'assumait pas adéquatement ses responsabilités en matière de patrimoine immobilier.

Les préoccupations relatives au statut et à l'usage de la langue française au Québec ont culminé avec le dépôt d'un projet de loi modifiant substantiellement la *Charte de la langue française*. Notamment, la nouvelle Loi, adoptée le 24 mai 2022, crée le ministère de la Langue française et apporte des modifications aux fonctions et pouvoirs de l'Office québécois de la langue française. La Loi édicte des obligations relatives à la traduction française des actes de procédure de personnes morales rédigés en anglais et des jugements rendus en anglais par un tribunal. Elle prévoit des obligations applicables aux employeurs pour assurer le respect du droit de travailler en français. La Loi limite la durée et le renouvellement de l'exemption pour certains enfants de ne pas recevoir l'enseignement en français. En outre, elle prévoit que les communications écrites des organismes de l'État parviendront exclusivement en français aux personnes immigrantes installées au Québec depuis plus de six mois. De plus, la Loi modifie la *Loi constitutionnelle de 1867* par l'insertion de « caractéristiques fondamentales du Québec ». Enfin, elle précise qu'elle a effet indépendamment de certaines dispositions de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Au cours de la 42e législature, la Commission s'est saisie d'un mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information. À la suite de consultations et d'auditions publiques tenues en 2019, d'abord à l'Assemblée nationale, puis à Matane et à Rouyn-Noranda, la Commission a déposé un rapport fondé sur 10 observations et 20 recommandations. Les avis sont répartis en cinq thèmes : le financement des entreprises et des organismes de presse, la viabilité des modèles d'affaires à l'ère du numérique, la présence

régionale et la valorisation du rôle local de l'information, l'indépendance des médias d'information et le droit du public à l'information.

Dans ses champs de compétence de l'éducation et de la formation professionnelle, la Commission s'est penchée sur des projets de loi apportant des modifications significatives à la *Loi sur l'instruction publique* et au système éducatif québécois.

Deux projets de loi traduisent des engagements du gouvernement, soit l'offre de services de « maternelle 4 ans » et l'abolition des commissions scolaires. Le projet de loi relatif aux services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans a été adopté le 5 novembre 2019. Quant au projet de loi relatif à l'organisation et à la gouvernance scolaires, adopté le 8 février 2020, il remplace les commissions scolaires francophones par des centres de services scolaires. Leurs conseils d'administration sont formés de parents, de membres issus de la communauté et de membres du personnel. Les commissions scolaires anglophones demeurent et les membres de leurs conseils d'administration sont élus au suffrage universel.

Une autre pièce législative, adoptée le 6 juin 2019, a pour objectif de préciser les contributions financières pouvant être exigées pour certains services. La Loi établit que le droit à la gratuité des services éducatifs prévu dans la *Loi sur l'instruction publique* ne s'étend pas aux projets pédagogiques particuliers et aux activités scolaires déterminés par règlement du ministre. Elle précise aussi la portée du droit à la gratuité du matériel didactique. Enfin, un projet de loi touche le respect des droits des élèves. La *Loi sur le protecteur national de l'élève*, adoptée le 31 mai 2022, prévoit la nomination d'un protecteur national et de protecteurs régionaux de l'élève. Leur fonction est de veiller au respect des droits des élèves à l'égard des services qu'ils reçoivent d'un centre de services scolaires ou d'un établissement d'enseignement. Cette loi fait suite aux recommandations d'un rapport spécial du Protecteur du citoyen sur le traitement des plaintes en milieu scolaire.

L'ensemble des bilans des travaux de la 42e législature sont accessibles sur le site Internet de la Bibliothèque.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Matière à réflexion – La gestion de la dette au Québec

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 24 NOVEMBRE 2022

Attentif aux sujets qui pourraient interpeller les parlementaires dans leur travail, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose des notes d'information sur des thèmes d'actualité et des défis émergents. C'est le cas de la série Matière à réflexion*, qui rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur certaines questions d'intérêt public.*

Au 31 mars 2022, la dette brute du Québec atteignait 212,6 milliards de dollars, ce qui représentait 42,1 % de son produit intérieur brut. Depuis une dizaine d'années, ce ratio tend à diminuer. Il faut savoir que, au fil des ans, le gouvernement s'est doté d'outils et de cibles afin de réduire la taille de sa dette en proportion de l'économie québécoise. Dès 1996, l'Assemblée

nationale a adopté la Loi sur l'équilibre budgétaire dans l'objectif d'éviter que le gouvernement du Québec n'encoure des déficits à répétition. Puis, en 2006, les parlementaires ont adopté la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Cette loi établit entre autres des cibles de réduction de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés.

Première lecture *propose ici une nouvelle fiche d'information* Matière à réflexion *sur la façon dont l'État québécois a décidé de gérer la dette publique. En plus de présenter les outils dont le Québec s'est doté pour réduire la taille de sa dette, elle brosse un portrait de l'endettement du Québec. Cette fiche d'information est également accessible sur le site Web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, tout comme d'autres notes produites par le Service de la recherche.*

Catherine Lanouette
Service de la recherche

En quelques mots

- Au Québec, l'endettement de l'État est mesuré principalement avec le concept de dette brute, c'est-à-dire la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des engagements du gouvernement envers les régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs de ses employés. On y soustrait le solde du Fonds des générations. Les autres actifs du gouvernement comme les placements et les immobilisations ne sont pas pris en considération.
- Les concepts de dette représentant les déficits cumulés et de la dette nette sont aussi utilisés. La première est considérée comme la « dette d'épicerie », car elle représente l'endettement qui a servi à financer des dépenses courantes. Cela correspond à la somme des déficits indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit du concept utilisé par le gouvernement du Canada. La dette nette représente quant à elle les dettes qui ont servi à financer les investissements en immobilisations et les dépenses courantes. Elle est obtenue en soustrayant les actifs financiers du gouvernement de l'ensemble des passifs.

- Afin de contrôler le poids de la dette, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en 1996. Celle-ci vise à éviter les déficits à répétition. En effet, en vertu de l'article 6, « le gouvernement ne peut encourir aucun déficit budgétaire ». L'article 8 prévoit que si un dépassement de moins d'un milliard de dollars est constaté, « le gouvernement doit réaliser un excédent égal à ce dépassement au cours de l'année financière subséquente ». L'article 10 permet quant à lui au gouvernement d'encourir un déficit budgétaire pour plus d'une année sous certaines conditions. Le déficit constaté ou prévu doit être causé par l'une des circonstances suivantes : une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses; une détérioration importante des conditions économiques; une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement. Pour ces cas, le gouvernement doit, en vertu de l'article 11, résorber au cours d'une période maximale de cinq ans les dépassements encourus.
- La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a été adoptée en 2006. Elle vise à réduire le fardeau de la dette du gouvernement. Son article premier mentionne que « pour l'année financière 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du produit intérieur brut du Québec et la dette brute ne pourra excéder 45 % de ce produit ». Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*, publié en août 2022, prévoit l'atteinte de ces deux objectifs.
- L'article 2 de cette loi institue le Fonds des générations et précise que celui-ci sert exclusivement au remboursement de la dette brute. Le Québec a ainsi choisi de ne pas rembourser directement sa dette, mais plutôt de faire fructifier les revenus accumulés dans le Fonds. La Loi prévoit aussi les sources de revenus pour les versements au Fonds. En 2022-2023, les sommes les plus importantes provenaient d'Hydro-Québec et des revenus découlant des placements du Fonds. Au 31 mars 2022, la valeur comptable du Fonds des générations s'élevait à

15,8 milliards de dollars. Poursuivant les versements au rythme actuel, le ministère des Finances prévoit que la valeur atteindra 37,7 milliards de dollars en 2027.

- Comme il est précisé dans le plan budgétaire 2022-2023, « la bonne tenue de l'économie, l'assainissement des finances publiques et les versements au Fonds des générations ont contribué à la réduction graduelle de la dette en proportion du PIB lors des cinq années qui ont précédé la pandémie ». Avec la contraction de l'économie et la baisse des revenus causées par la pandémie, la dette a augmenté de façon importante en 2020-2021. En raison de la forte reprise économique, le poids de la dette diminue de nouveau.

En quelques chiffres

42,1 % du PIB Dette brute au 31 mars 2022 selon le *Rapport préélectoral* de 2022. Cela correspond à 212,6 milliards de dollars. C'est une baisse de 4,7 points de pourcentage par rapport à 2021.	**20,9 % du PIB** Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2022 selon le *Rapport préélectoral* de 2022. Cela correspond à environ 112,6 milliards de dollars.
10,2 G$ Service de la dette en 2022-2023 selon le *Rapport préélectoral* de 2022.	**3,4 G$** Revenus consacrés au Fonds des générations en 2022-2023 selon le *Rapport préélectoral* de 2022.

Récents travaux gouvernementaux sur le sujet

- Dans le budget 2021-2022 (p. A.24), Québec a annoncé la suspension de certains effets de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Pour ce faire, l'article 7.1 a été introduit dans la Loi, permettant ainsi au gouvernement de reporter l'équilibre budgétaire en

2027-2028 plutôt qu'à l'intérieur de la période maximale de cinq ans qui y est normalement prévue. Le gouvernement a expliqué qu'il voulait « s'assurer d'une reprise durable de l'économie avant de mettre en place un retour à l'équilibre ». Il a annoncé que « les efforts de résorption du déficit budgétaire seront mis en œuvre lorsque le Québec aura retrouvé le plein emploi ».

- Dans le budget 2022-2023 (p. J.21), le gouvernement a annoncé qu'il « entend proposer des changements relativement à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* dans le budget 2023-2024 ». Pour l'instant, il est seulement précisé que le nouvel objectif de réduction de la dette couvrira les dix à quinze prochaines années et tiendra compte d'enjeux actuels tels que le vieillissement de la population, la réduction des GES et les infrastructures publiques.
- En juillet 2021, le ministre des Finances a lancé un appel à la communauté des économistes universitaires. L'objectif étant de recevoir des propositions portant notamment sur les cibles ou les règles budgétaires que le gouvernement devrait se donner pour assurer une saine gestion des finances publiques. Les idées provenant du milieu universitaire sont diverses. Par exemple, en collaboration avec l'Association des économistes québécois, le CIRANO et l'Institut du Québec, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) de l'Université de Sherbrooke propose de moderniser la *Loi sur l'équilibre budgétaire* de façon à éviter de la suspendre en période de crise. Le panel d'experts suggère également de poursuivre les versements au Fonds des générations, de n'utiliser qu'un seul concept de dette et de définir une fourchette cible d'endettement plutôt qu'un objectif fixe. Selon eux, la réduction de la dette ne devrait pas être un exercice sans fin et une fois la fourchette cible atteinte, l'allocation des versements au Fonds pourrait être revue, mais devrait continuer d'être en lien avec l'équité intergénérationnelle. D'autres propositions du milieu universitaire incluent la réduction partielle ou complète des sommes versées au Fonds,

la création de nouveaux objectifs ou l'élargissement de la mission du Fonds pour inclure les coûts reliés aux changements climatiques et au vieillissement de la population.

- Dans le budget 2021-2022 (p. H.12), Québec a annoncé qu'il procédait au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Le gouvernement se conforme ainsi à la recommandation du Vérificateur général, qui, pendant une dizaine d'années, a remis en question le calcul des subventions dans les états financiers consolidés du gouvernement, ce qui entraînait une sous-estimation de la dette.

Ailleurs au Canada et dans le monde

- La Norvège possède le plus grand fonds souverain au monde. Le *Government Pension Fund Global* est alimenté par l'ensemble des profits tirés des hydrocarbures et des revenus découlant de leurs placements. À l'instar du Fonds des générations, il s'inscrit dans une logique d'équité intergénérationnelle. Il a toutefois une portée plus large que le remboursement de la dette et vise à faire profiter les générations futures de la richesse issue de l'exploitation pétrolière. En 2022, Norges Bank Investment Management, qui opère le fonds, estimait sa valeur à plus de 1500 milliards de dollars canadiens.
- La dette nette du gouvernement fédéral représente 52 % du PIB tandis que la moyenne des provinces canadiennes est de 33 %. Avec une dette nette s'établissant à 38 % du PIB en 2022 selon le *Rapport préélectoral*, le Québec se classe au troisième rang des provinces les plus endettées, derrière Terre-Neuve-et-Labrador (43,5 %) et l'Ontario (40,8 %).
- Dans son *Rapport sur la viabilité financière de 2022*, le directeur parlementaire fédéral du budget estime que les politiques budgétaires actuelles de quatre provinces sont viables à long terme : celles du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Pour aller plus loin

- CFFP, *Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2022*, juin 2022.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La 42e en bref : bilan des commissions spéciales et revue institutionnelle

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 2 DÉCEMBRE 2022

À l'issue des élections générales du 3 octobre 2022, une nouvelle Assemblée nationale a été constituée. La séance du 29 novembre 2022 marque le début de la 43e législature du Parlement québécois. Le 28 août 2022, le lieutenant-gouverneur avait dissous la 42e législature à la demande du premier ministre.

Pour brosser un portrait des travaux de l'Assemblée nationale au fil des quatre dernières années, le Service de la recherche de la Bibliothèque propose la série La 42e en bref. En plus des bilans des neuf commissions sectorielles permanentes, les analystes du Service ont préparé deux documents témoignant des autres activités de l'Assemblée nationale :

- *La synthèse des travaux des commissions spéciales*
- *La revue institutionnelle de la 42e législature*

Ces deux publications complètent la série La 42e en bref. *Dans les lignes qui suivent, nous présentons les faits saillants de ces bilans. Ces documents produits par le Service de la recherche sont accessibles dans leur intégralité, tout comme les bilans des commissions sectorielles, sur le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

La synthèse des travaux des commissions spéciales

Au cours de la 42e législature, l'Assemblée nationale a créé deux commissions spéciales. Le 14 juin 2019, les parlementaires ont adopté à l'unanimité une motion créant la **Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs**. Son mandat était de brosser le portrait de l'exploitation sexuelle des personnes mineures et de déterminer les conséquences de ce phénomène sur le passage des jeunes à la vie adulte, dans le but de proposer des actions pour contrer ce fléau. La Commission spéciale a tenu des consultations non seulement à l'hôtel du Parlement, mais aussi à Montréal et à Val-d'Or.

La Commission a déposé son rapport à l'Assemblée nationale le 3 décembre 2020. En résultent 58 recommandations qui appellent à la fois les autorités et la société civile à agir contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

La **Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie** a été créée le 31 mars 2021. Les membres de la Commission ont eu le mandat d'analyser les enjeux liés à l'élargissement potentiel de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude et les personnes qui

souffrent de troubles mentaux. Les membres de la Commission ont entendu plus de 75 personnes ou groupes durant les deux phases de consultations particulières tenues à l'été 2021. Signe de l'intérêt du sujet pour la population, plus de 3400 personnes ont répondu à un questionnaire accessible sur le site Web de l'Assemblée nationale.

La Commission a déposé son rapport le 8 décembre 2021. Les parlementaires recommandent notamment que la *Loi concernant les soins de fin de vie* soit modifiée pour permettre aux personnes atteintes de troubles neurocognitifs de formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir, en prévision du moment où ces personnes seront inaptes à consentir aux soins.

La revue institutionnelle de la 42e législature

Le bilan des activités institutionnelles de l'Assemblée nationale rend compte de trois dossiers d'envergure ayant occupé l'institution pendant la dernière législature et qui ont eu une incidence sur le parlementarisme québécois.

Le premier de ces dossiers est l'ouverture du nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale le 27 novembre 2018. De nouvelles aires d'accueil construites en souterrain devant la façade du parlement permettent de mieux recevoir le nombre croissant de visiteuses et visiteurs. Ce chantier fut aussi l'occasion d'ajouter deux nouvelles salles de commission : la salle Marie-Claire-Kirkland et la salle Pauline-Marois.

La 42e législature a été marquée par la pandémie de la COVID-19. À l'instar de l'ensemble de la société, l'Assemblée nationale a dû s'adapter et ajuster son fonctionnement pour respecter les consignes de la santé publique. La revue institutionnelle de la 42e législature présente les principales mesures sanitaires mises en place pour la poursuite des travaux parlementaires. Enfin,

l'intégration de technologies au sein de l'institution et dans le cadre des travaux parlementaires est abordée.

Le dernier dossier présenté dans ce bilan est le projet de réforme parlementaire. Au cours de la dernière législature, les députées et députés ont amorcé une réflexion sur le règlement et les règles de procédure qui régissent les travaux de l'Assemblée nationale. Dans le cadre de cette réflexion, tous les groupes parlementaires ainsi que le président de l'Assemblée nationale ont déposé un document soumettant leurs propositions de réforme parlementaire.

PREMIÈRE LECTURE

RECHERCHE ET ANALYSES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Matière à réflexion : portrait de l'abordabilité du logement locatif au Québec

PAR BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 21 DÉCEMBRE 2022

Attentif aux sujets qui pourraient interpeller les parlementaires dans leur travail, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose des notes d'information sur des thèmes d'actualité et des défis émergents. C'est le cas de la série Matière à réflexion*, qui rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur certaines questions d'intérêt public.*

Près de 40 % de la population québécoise vit dans un logement locatif. En 2021, un ménage locataire sur cinq consacrait plus de 30 % de ses revenus pour se loger. Alors que le coût des logements locatifs augmente à un rythme plus élevé que celui des revenus des ménages, la question de

l'abordabilité des logements locatifs fait l'objet d'une attention soutenue dans la sphère publique.

Première lecture *propose ici une nouvelle fiche d'information* Matière à réflexion *sur la l'abordabilité des logements locatifs au Québec. En plus de présenter les outils dont le Québec s'est doté pour soutenir les ménages à faibles revenus dans le domaine de l'habitation, elle met en contexte le problème de l'abordabilité avec des statistiques pertinentes. Cette fiche d'information est également accessible sur le* site Web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, tout comme d'autres notes produites par le Service de la recherche.*

Mah Aristide Dion
*Service de la recherch*e

En quelques mots

- L'abordabilité du logement est un facteur important du bien-être des populations. La santé mentale, l'épanouissement social et la sécurité économique dépendent en grande partie de la qualité et de la taille du logement et du niveau des dépenses liées à l'habitation (Morency, Tremblay-Racicot, et Milord : 2022; Ressources humaines et développement des compétences Canada : 2009).

- Au Canada, l'indicateur privilégié pour mesurer l'abordabilité du logement est la capacité de paiement des ménages ou leur rapport coût du logement/revenus. Selon la recherche *Définir l'abordabilité du logement au Canada* de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), un logement est abordable lorsque le ménage qui l'habite lui consacre moins de 30 % de ses revenus bruts. Dans la perspective macroéconomique, des études (le Rapport sur le marché locatif de la SCHL, par exemple) prennent en compte le taux d'inoccupation dans la mesure de l'abordabilité du logement. Un territoire où celui-ci est inférieur à 3 % est censé faire face à la rareté des logements dont l'une des conséquences est l'augmentation des prix sur les marchés immobiliers. Les

données de l'Institut de la statistique du Québec montrent que les taux d'inoccupation pour les régions métropolitaines de recensement allaient de 0,9 % à 3 % en 2021.

- Dans son Rapport annuel de gestion 2020-2021, la Société d'habitation du Québec affirme que l'abordabilité du logement est l'un des principaux enjeux pour les populations. En effet, les coûts des logements renchérissent depuis les trois dernières années. **Toutefois, les études conviennent que les ménages locataires sont davantage confrontés au problème d'abordabilité du logement que les propriétaires**.

- La vulnérabilité des locataires face à la problématique de l'abordabilité du logement s'explique par deux principaux éléments. D'abord, les ménages locataires ont des revenus plus faibles comparativement aux propriétaires. Ensuite, les taux annuels d'augmentation des loyers sont souvent supérieurs à ceux des revenus et des recommandations des organismes de régulation du marché locatif. À titre d'illustration, alors que le Tribunal administratif du logement a suggéré des augmentations de 0,8 % pour un logement non-chauffé, de 0,5 % pour un logement chauffé à l'électricité, des diminutions de 0,3 % pour un logement chauffé au gaz naturel et de 3 % pour un logement chauffé au mazout pour l'année 2021, les prix des loyers ont augmenté en réalité de 6,7 % à Gatineau, de 4 % à Montréal et de 2,1 % à Québec entre le mois d'octobre 2020 et le mois d'octobre 2021 (Rapport sur le marché locatif : Canada et régions métropolitaines).

- Les augmentations de loyer touchent l'ensemble des centres urbains, même ceux dans lesquels le taux d'inoccupation est dans la fourchette des 3 %. C'est le cas de la région métropolitaine de recensement de Montréal où, malgré un taux d'inoccupation de 3 %, les loyers restent plus élevés que la moyenne nationale. Cette situation est causée par plusieurs facteurs structurels. Certains locateurs cherchent à tirer un plus grand profit de l'évolution du marché de l'immobilier. Pour ce faire, ils ou elles procèdent à des augmentations

excessives au moment des renouvellements des baux. D'autres entreprennent des rénovations et des changements d'affectations qui permettent, à terme, une maximisation des loyers. Qui plus est, la conversion d'appartements locatifs en copropriété restreint le marché locatif. Enfin, il y a une hausse du phénomène de location de courtes durées (Kerrigan et Wachsmuth : 2021). Généralement propulsée par les plateformes d'hébergement à court terme, cela réduit le nombre de logements disponibles au détriment des emménagements à long terme.

- En plus des facteurs structurels cités plus haut, la reprise de l'emploi notamment chez les jeunes et l'augmentation du solde migratoire international dans le contexte postpandémique (de la Covid-19) accroissent la demande en logements locatifs. Cela exerce une plus grande pression sur les prix et sur la disponibilité du logement.

- Cette situation conduit directement à des évictions. De telles démarches sont généralement motivées par les arriérés et non-paiements de loyers. Elles constituent entre 45 % et 62 % des contentieux traités par le Tribunal administratif du logement chaque année (Gallié, Brunet et Laniel : 2016; Tribunal administratif du logement : 2021). Par ailleurs, la faiblesse des revenus de certains ménages ne leur permet pas de faire face à de nouvelles hausses de loyer. Il en résulte une incapacité de reconduire les baux pour de nombreux ménages selon la SCHL. Radio-Canada rapporte que 600 ménages se sont retrouvés sans logis au soir du 1er juillet 2022.

- Sur le plan macroéconomique, le problème d'abordabilité constitue un défi pour le développement local. En effet, le déficit de logements abordables réduit la mobilité interrégionale des travailleurs (Jean-Philippe Meloche : 2022).

- Les problèmes de logement touchent particulièrement les familles monoparentales, les Autochtones, les personnes immigrantes, les aînés et les jeunes de moins de 30 ans selon

une consultation de la Société d'habitation du Québec réalisée en 2016.

En quelques chiffres

21,1 % Proportion de ménages locataires consacrant plus de 30 % de leurs revenus aux dépenses de logement au Québec en 2021selon la Société d'habitation du Québec	**1 412 200** Nombre de ménages locataires au Québec en 2021, soit 38,7 % de la population, selon Statistique Canada
1 817 $ Loyer moyen d'un appartement de 2 chambres à coucher affiché sur les sites de location au Québec en juillet 2022 selon le site Rentals.ca	**128 200** Nombre de ménages locataires ayant un problème d'abordabilité du logement au Québec en 2021 selon Statistique Canada.

Initiatives québécoises sur le sujet

- En septembre 1997, la Société d'habitation du Québec a lancé le programme AccèsLogis Québec . L'objectif de ce programme est de centraliser les ressources issues des organismes publics (gouvernement, municipalités) et communautaires portant des projets de logements sociaux. Concrètement, des coopératives, des offices d'habitation et des sociétés acheteuses à but non lucratif reçoivent des subventions administrées par la Société d'habitation du Québec en vue de l'acquisition de terrains ou d'immeubles, la construction, la rénovation et la reconversion de logements en habitations sociales et communautaires.

- Le gouvernement a récemment modifié les modalités du Programme Allocation-logement. En juin 2022, le

gouvernement a relevé le plafond de 80 $ à 170 $ par mois pour la période 2022-2023. En outre, environ 134 000 ménages pourront bénéficier du Programme de supplément au loyer dont l'objectif est d'aider aux paiements de loyers des ménages à faibles revenus.

- Un montant totalisant 642,3 M$ est destiné à des investissements en logements sociaux abordables dans le budget 2022-2023 à travers le Programme d'habitation abordable Québec dont le but est d'aider la réalisation de projets de logements locatifs abordables pour les ménages à faibles revenus.

- Le 9 juin 2022, le Parlement a adopté le projet de loi n° 37, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* qui impose, entre autres dispositions, la continuité du caractère social des habitations détenues par des OBNL à la suite d'une vente et une expertise quinquennale sur la qualité de telles habitations.

Ailleurs au Canada

- En mai 2022, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a modifié la *Loi sur la location de locaux d'habitation* afin de plafonner temporairement la hausse des loyers à 3,8 %. En contrepartie, l'impôt sur le revenu des logements locatifs sera réduit au cours des trois prochaines années.

- Dans sa stratégie nationale sur le logement, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative pour la création rapide de logements qui permettra la construction de 3 146 logements au Québec entre 2020 et 2022.

- En mai 2021, le gouvernement du Yukon a décidé d'indexer l'augmentation des loyers au taux d'inflation. Cette mesure d'urgence reste en vigueur jusqu'en 2023.

Pour aller plus loin

- Banque Nationale du Canada. Suivi de l'abordabilité du logement. Rapport, Montréal et Toronto, Canada.

- Nevington, N., Townsend, C., (2016). Market Rental Housing Affordability and Rapid Transit Catchments: Application of a New Measure in Canada. *Housing Policy Debate* (16)4-5, p. 864-886.

- Kerrigan, D., Wachsmuth, D. (2020). Airbnb, le partage du logement et le droit au logement à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales* (31)2, p. 382–404.

BIBLIOTHÈQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC